

## Quatrième séance, vendredi 15 juin 2012

Présidence de M<sup>me</sup> Gabrielle Bourguet, présidente

**SOMMAIRE:** Projet de loi N° 12 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte; deuxième lecture et vote final. – Requête Emanuel Waeber/Gilles Schorderet/Roland Mesot/Gabriel Kolly/Ruedi Schläfli (Commission d'enquête parlementaire «Pont de la Poya»); prise en considération. – Requête Pierre Mauron/Benoît Rey/David Bonny/Solange Berset/Raoul Girard (Commission d'enquête parlementaire «Pont de la Poya»); prise en considération. – Requête André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen (demande de procédure accélérée pour le traitement du postulat André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen «Rapport sur la situation financière et technique ainsi que sur le manque de couverture financière du projet H182 Poya»); prise en considération. – Projet de décret instituant une commission d'enquête parlementaire (surcoûts du pont de la Poya); entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 10 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'équipement technique de trois établissements d'enseignement; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Elections. – Clôture.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Art. 2 à 6

Présence de 90 députés; absents: 20.

**Le Rapporteur.** L'essentiel de la discussion, notamment sur l'article 2, a été fait de manière exhaustive hier lors de la discussion, je confirme les débats de la première lecture.

> Confirmation de la première lecture.

Art. 7 et 8

> Confirmation de la première lecture.

Art. 9 à 12

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** C'est une confirmation de la discussion que nous avons eue dans la commission concernant l'article 9 let. d, où je relevais l'importance que le Conseil d'Etat puisse reconnaître un collaborateur d'une institution sociale pour lui donner un mandat de curatelle. Je vous avais parlé du problème de l'ORS, qui est une institution reconnue par la Confédération. J'avais proposé qu'on rajoute, en amendement, «par le Conseil d'Etat ou la Confédération» et vous m'aviez dit que l'ORS serait une institution reconnue par le Conseil d'Etat, puisque vous savez qu'il y a beaucoup de personnes qui sont suivies par l'ORS, entre autres pour des mandats de curatelle de recherche en paternité. J'aurais juste voulu, M. le Commissaire, que vous confirmiez que l'ORS se trouvera dans ces institutions reconnues par le Conseil d'Etat.

M. et M<sup>mes</sup> Anne-Claude Demierre, Marie Garnier et Beat Vonlanthen, conseillères et conseiller d'Etat, sont excusés.

—

### Projet de loi N° 12 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte<sup>1</sup>

Rapporteur: **Benoît Rey** (ACG/MLB, FV).

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

#### Deuxième lecture

Art. 1

> Confirmation de la première lecture.

**Le Rapporteur.** Je puis confirmer que cette discussion a bien eu lieu au sein de la commission et que la volonté était d'intégrer cet office.

<sup>1</sup> Message pp. 1267ss.

**Le Commissaire.** Ce que dit M<sup>me</sup> la Députée de Weck est exact. Effectivement, elle a soulevé la question de la reconnaissance d'ORS en tant qu'institution énumérée à l'article 9 let. c. J'ai confirmé que, évidemment, ORS peut être reconnu par le Conseil d'Etat et mise sur cette liste.

> Confirmation de la première lecture.

Art. 13 à 16

> Confirmation de la première lecture.

Art. 17 à 27

**Le Commissaire.** Ich habe mich im Namen des Staatsrates gegen die Änderung des Artikels 22 gewehrt. Ich will aber nicht gegen Windmühlen ankämpfen. Angesichts des klaren Resultates hier im Rat kann ich mich dem Beschluss des Grossen Rates anschliessen.

> Confirmation de la première lecture.

Art. 28

> Confirmation de la première lecture.

Art. 29 à 46, titre et considérants

**Page Pierre-André** (UDC/SVP, GL). J'ai déposé un amendement concernant l'article 34, où je m'oppose à l'abrogation de l'alinéa 2 de l'article 10 de la loi sur la justice. Lorsque j'ai déposé mon amendement, j'ai demandé à M<sup>me</sup> l'Huisière de vous fournir également l'article 10 de la loi sur la justice. Voici la teneur de l'alinéa 1: «Les juges professionnels doivent être soit titulaires du brevet d'avocat ou d'avocate, soit être titulaires d'une licence ou d'un master en droit. Il doivent faire preuve de connaissances pratiques suffisantes pour l'exercice de la fonction envisagée.» Alinéa 2: «Ces exigences ne s'appliquent pas aux juges de paix.» Voilà la phrase que je souhaite conserver en supprimant son abrogation à l'article 34.

Nous avons déjà eu le débat en première lecture concernant l'alinéa 2. Je peux me rallier sans problème à l'article 2 de cette loi, mais cet article 34 me pose un problème avec cette exception que je souhaite conserver. Lorsque nous avons discuté, dans cette même salle, de la réorganisation des justices de paix, nous avons déjà eu ce débat. Lors de ces débats, M. le Commissaire du gouvernement disait qu'une majorité du Conseil d'Etat, je le cite: «...ne veut pas assimiler le juge de paix à un président de tribunal d'arrondissement, estimant que

*le juge de paix sans formation juridique mais ayant du bon sens peut faire de l'excellent travail. Il prend comme exemple les juges de paix en fonction qui, effectivement, méritent – on peut dire la plupart du temps – notre reconnaissance pour l'excellent travail qui est réalisé. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de ne pas obliger les juges de paix à être des juristes, contrairement aux greffiers. Il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'une personne formée comme juriste soit juge de paix. Donc, ce n'est pas une interdiction d'être formé mais il n'aimerait pas l'imposer.»*

Plusieurs membres de ce Parlement qui étaient déjà dans cette salle au moment de la révision en question ont pris position dans ce sens. Je pourrais en citer plusieurs qui sont encore là. Mesdames et Messieurs, gardons la possibilité dans ce Parlement de nommer les juges de paix! Cela n'interdit pas la formation de juriste, ça permet à une personne qui n'a pas cette formation d'être juge de paix. En supprimant cet alinéa, nous gardons cette liberté, dans ce Parlement, de nommer une personne qui n'a pas nécessairement la formation. Elle peut l'avoir de par son expérience de vie ou par une autre formation, pas nécessairement juridique.

Je terminerai avec une autre citation intéressante de notre commissaire: «*Je ne pense pas non plus d'ailleurs que le fait de ne pas être juriste va pousser un juge de paix à ne pas prendre la bonne solution lorsqu'il se trouve en face d'un problème d'abus d'enfant par exemple. C'est effectivement le risque que l'on trouve devant des juges de paix qui sont de jeunes juristes. Précisément, le jeune juriste n'aura pas nécessairement une expérience de la vie suffisante pour prendre de bonnes décisions.*» Là, il nous demandait de nous rallier au Conseil d'Etat, qui demandait de maintenir cette exception.

Voilà pourquoi je vous demande d'accepter mon amendement en maintenant cette exception pour les juges de paix.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Die Präsidenten und Präsidentinnen der Friedensgerichte müssen dringend Juristen sein! Die Fälle sind komplexer geworden. Jede Beurteilung der Situation braucht zuerst eine rechtliche Abklärung. Denken wir an all die Befugnisse im Artikel 4 dieses Gesetzes. Es müssen zuerst alle rechtlichen Aspekte geklärt und recherchiert werden. Damit können bereits viele entscheidende Fragen geklärt werden. Das Team aus den verschiedenen Bereichen unterstützt dabei den Präsidenten bei der Standortbestimmung. Damit können objektive und konstruktive nächste Schritte eingeleitet werden. Dies ist ganz im Sinne des Bundesgesetzes, bevor überhaupt eine Beistandschaft eröffnet wird, alle Möglichkeiten der Unterstützung für die betroffenen Personen und für das Umfeld auszu-

schöpfen. Die Lösungsversuche müssen breit abgestützt sein und im Interesse der betroffenen Kinder und Erwachsenen und des Umfeldes geschehen. Im Vordergrund muss immer das Ziel einer Verbesserung der Situation der betroffenen Personen sein.

C'est la raison pour laquelle le groupe de l'Union démocratique du centre soutient la proposition faite dans la loi.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Etre juriste ou ne pas être juriste pour accéder à la fonction de juge de paix, voilà une question qui mérite réflexion. En effet, faut-il être bardé de diplômes universitaires pour diriger les justices de paix? Je ne pense pas car même si aujourd'hui tout devient compliqué et que tout doit être réglé dans les lois, moi, je crois qu'une personne qui connaît bien le terrain peut faire un excellent travail. D'ailleurs, on remarque que dans la plupart des justices de paix cela fonctionne bien, qu'ils soient juristes ou non.

Je vous demande de suivre cet amendement au nom du bon sens.

**Schnyder Erika** (PS/SP, SC). Je ne veux pas revenir sur la longue discussion que nous avons eue hier, mais je constate que l'on fait rentrer par la fenêtre ce que nous avons évacué par la porte. Donc, je vous propose de maintenir l'article 34 tel qu'il est proposé par le projet de loi et tel qu'il avait été accepté en première lecture.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Comme vous le savez, le droit cantonal doit respecter le droit fédéral. Or, en vertu du droit fédéral, selon le message du Conseil fédéral 2006 – FF p. 6706 pour mon collègue UDC – l'autorité doit comprendre un juriste afin de garantir une application correcte du droit. Or, qui dit autorité, dit le juge de paix et les assesseurs. Le greffier ne fait pas partie de l'autorité. Les greffiers sont subordonnés à l'autorité à laquelle ils sont rattachés et à son président et doivent se conformer à leurs directives. S'il est normal que le juge s'entretienne d'un cas avec son greffier, c'est au juge de prendre la décision et pas au greffier. En outre, avec les nouvelles responsabilités qui échoiront au juge de paix, l'autorité doit être en mesure de prendre ses décisions 24h sur 24. Appelé au milieu de la nuit, le juge de paix va-t-il réveiller son greffier pour savoir comment il doit agir dans une situation? Le juge de paix va se retrouver face à des notaires, face à des hommes de loi, face à des avocats, qui connaissent le droit. Que fera-t-il? Va-t-il donner forcément raison à l'avocat parce qu'il ne voudra pas de recours? Lorsqu'il y aura deux avocats, comment fera-t-il pour se former son opinion? Il est indispensable que le juge de paix puisse se forger tout seul son opinion. Pour reprendre

l'exemple de mon collègue Page, où il critique le fait que l'on puisse élire un jeune juriste qui n'aurait pas l'expérience, le problème n'est pas qu'il soit juriste, c'est qu'il soit jeune. Donc si vous élisez un juge de paix jeune qui ne soit pas juriste, vous aurez exactement le même problème. Par contre, s'il est juriste avec de l'expérience, c'est lui que l'on choisira et je suis sûre que le Conseil de la magistrature, dans son préavis, nous dira de prendre une telle personne.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SA). Par rapport à l'argument de M<sup>me</sup> la Députée de Weck, on peut tout à fait faire une interprétation conforme au message du Conseil fédéral en disant que l'autorité qui comprend un juriste, c'est une voix consultative du greffier.

Deux choses, de quoi avez-vous peur? Le Grand Conseil, qui souhaite qu'il y ait des juristes, pourra toujours le faire. Jusqu'à nouvel avis, c'est le Grand Conseil qui élit les juges de paix. Si on estime qu'on doit avoir un juriste, eh bien, on élira un juriste! C'est le Grand Conseil qui élit les juges de paix. Donc, soutenir l'amendement Page le permettra: tant que le Grand Conseil souhaite avoir des juristes à ces postes, nous aurons des juristes à ces postes.

Deuxième chose, c'est un droit démocratique de chaque citoyen d'être candidat à une élection. Chaque citoyen suisse peut être candidat au Conseil fédéral. Cette fonction, à mon avis et de l'avis d'une bonne partie du Grand Conseil, ne requiert pas impérativement une formation juridique. De ce fait, chaque citoyen doit pouvoir se présenter à cette élection comme il peut le faire au Conseil fédéral, à la Préfecture et au Conseil d'Etat.

Par conséquent, je vous demande de soutenir l'amendement Page.

**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, SC). Erlauben Sie mir eine kurze Ergänzung, die noch einen anderen Aspekt beleuchtet. Wer der Aufgabe in dieser Schutzbehörde nicht mit Fachkompetenz begegnen kann, wird bald einmal auf externe Fachleute, auf externe Juristen angewiesen sein. Er wird von ihnen abhängig und im Extremfall sogar vollkommen auf deren Meinung angewiesen sein, was zur Umkehrung der Entscheidungshierarchie führen würde. Genau diese Wiederherstellung der Hierarchie, nämlich, dass die Schutzbehörde die Entscheidung trifft und verantwortet, war eines der Anliegen dieser Gesetzesrevision.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). C'est à titre personnel que je m'exprime. Je pense que notre société actuelle devient de plus en plus truffée de juristes. Ich habe nichts gegen Juris-

ten, ça c'est sûr! Je n'ai rien contre les juristes mais les gens de bon sens... On a eu longtemps, longtemps des juges de paix qui sortaient de la campagne, des paysans, avec ce sens de la vie beaucoup moins truffé de lois, de prescriptions, etc.

Je vais soutenir l'amendement.

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR). Je m'exprime en tant que membre du Conseil de la magistrature. Je vous rappelle que lors de la présentation du rapport du Conseil de la magistrature, mercredi matin, j'avais eu l'occasion de vous dire – pour ceux qui avaient pris la peine de m'écouter – que la complexité croissante des situations auxquelles sont confrontées les justices de paix nécessite des connaissances juridiques toujours plus pointues, qu'il est difficile, pas impossible mais difficile, à des non-juristes de maîtriser. Le Conseil de la magistrature, qui est l'autorité de surveillance, appelle par conséquent de ses vœux un réexamen des exigences légales requises pour accéder à la fonction de juge de paix.

Si j'interviens aujourd'hui, c'est que le Conseil de la magistrature se base sur des faits concrets et non pas sur des arguments émotionnels pour vous demander que désormais les juges de paix bénéficient d'une formation juridique et ceci pour deux raisons. La première, le Conseil de la magistrature doit préaviser les candidatures au poste de juge. Dans ce cadre-là, nous avons élu deux juges de paix cette année et avons pu constater en rencontrant les candidats l'écart qui existe entre la perception que les gens se font de la fonction et la réalité. Le juge de paix n'est plus le conciliateur qui réunissait les deux parties chez lui pour essayer de trouver une solution. On a décidé, vous avez décidé, vous les députés, de professionnaliser la fonction pour répondre à l'évolution de la société. On peut regretter cette évolution mais on ne peut pas changer; nous devons nous adapter. Vous prenez le bon sens comme élément permettant de faire un bon juge de paix. Certes, mais comment imaginez-vous que l'on puisse évaluer le bon sens lors de l'audition des candidats? La formation juridique nous semble être un préalable nécessaire, que l'on peut évaluer sans difficulté pour des magistrats que nous élisons à vie – de nouveau – et ce sont des gens professionnels. Le Conseil de la magistrature exerce aussi la surveillance administrative des autorités judiciaires et le contrôle disciplinaire des juges. Dans ce cadre-là, nous avons été confrontés à des situations concrètes qui nous permettent de vous dire que les connaissances juridiques sont nécessaires. N'en déplaise à mon collègue Hunziker, durant cette année, deux procédures ont été ouvertes concernant des justices de paix, comme nous l'avons relevé dans notre rapport. Donc il y a aussi parfois quelques difficultés.

Convaincue, sur la base des expériences vécues qu'il s'agit d'une condition justifiée et que les juristes ne sont pas forcément privés de bon sens – heureusement d'ailleurs, pour moi en tout cas! – je vous invite à rejeter l'amendement de M. Page.

**Page Pierre-André** (UDC/SVP, GL). J'ai bien entendu vos arguments, M<sup>mes</sup> les Juristes, M<sup>me</sup> la Représentante du Conseil de la magistrature. Je crois que vous êtes au Conseil de la magistrature pour nous donner ces préavis en toute connaissance de cause. Après votre préavis, nous pouvons décider. Je crois que nous vous écoutons régulièrement et nous écoutons vos préavis mais ne nous enlevons pas une liberté de vote! Nous avons un droit de vote dans ce Parlement. Nous avons un droit de choisir, nous souhaitons le garder.

M<sup>me</sup> la Députée Schnyder, vous dites que je reviens par la fenêtre, mais je crois que c'est ce que vous faites avec cette loi. Le 27 juin 2006, nous avons décidé de garder cette exception et vous tentez de nous l'enlever aujourd'hui. Je crois que nous voulons la garder. Le Grand Conseil avait voté par 64 voix contre 22 pour maintenir cette exception, le 27 juin 2006. Donc, je crois que c'est vraiment le contraire qui se passe. Vous tentez de revenir, vous, par la fenêtre!

M<sup>me</sup> de Weck, la citation n'est pas de moi, je citais le commissaire du gouvernement, qui est également juriste et représente le Conseil d'Etat.

Avec ces quelques mots, je vous demande de soutenir cet amendement afin de maintenir cette exception et de maintenir une compétence du Grand Conseil.

**Le Rapporteur.** Formellement, la commission ne s'est pas prononcée quant à l'article qui est proposé en modification par M. le Député Page. Pourtant, permettez-moi de revenir sur ces questions de portes et de fenêtres, qui semblent essentielles dans la discussion.

Il est vrai que la commission s'est prononcée sur le fond de l'intervention de M. le Député Page dans le cadre de la discussion de l'article 2 en traitant, au sein de la commission, les différents amendements du député Hunziker et du député Mesot. C'est en moyenne – j'irai vérifier dans les procès-verbaux de la commission – par une majorité des deux-tiers que la commission a rejeté ces différentes propositions d'amendement. C'est la raison pour laquelle je me permets, au nom de la commission, qui a discuté du thème et non pas de l'article en question, de rejeter cette proposition d'amendement.

J'ajouterais deux arguments débattus au sein de la commission et qui me semblent être de poids. Le premier, c'est que cette nouvelle loi change le rôle de l'autorité de protection et en fait vraiment une autorité de première instance. Il n'y a plus de possibilité de recours au niveau du tribunal de district. Vous l'avez vu, nous l'avons voté aux différents articles, la première autorité de recours est le Tribunal cantonal. Il s'agit donc d'asseoir une autorité de proximité, certes, mais une autorité de première instance, qui dispose de toutes les compétences nécessaires à une telle autorité.

Le deuxième élément que je relève et qui a été discuté au sein de la commission, notamment dans le domaine de la protection de la personne: les décisions prises par cette autorité sont extrêmement lourdes de conséquences. Je ne parlerai là que de la privation de liberté à des fins d'assistance, qui équivaut pour le moins à des mesures d'internement que l'on peut prendre dans le droit pénal. Il s'agit donc de décisions fondamentales extrêmement graves pour la personne, qui en soi justifient le professionnalisme de l'instance qui les prononce.

C'est en fonction de ces arguments qu'au nom de la commission, je vous demande de renoncer à cet amendement.

**Le Commissaire.** Effectivement, cette question n'a pas été soulevée dans la commission. Je m'étonne un peu qu'un membre de la commission, M. Hunziker, soulève maintenant cette question et soutient un amendement qui va dans ce sens. Il aurait été bien qu'on ait pu discuter effectivement en commission. J'étais un peu surpris hier de cette proposition. J'ai un peu réfléchi aussi à la question.

A l'époque, en 2006 et avant, quand j'ai commencé mon stage, etc., quel était le rôle du juge de paix? Il était surtout juge conciliateur, il tentait la conciliation. Comme avocat, quand il y avait des cas difficiles entre voisins ou de succession, souvent, j'ai utilisé cette méthode. Nous allions devant le juge de paix et nous avions de bonnes discussions. Des fois, on arrivait effectivement à une conciliation. C'était son rôle primordial. Il avait aussi la compétence de décision jusqu'à une valeur litigieuse de 1000 francs. Ensuite, dans le cadre de la tutelle, ce n'était pas le juge de paix ou la justice de paix qui faisait une interdiction, qui décidait d'une mise sous tutelle mais c'était le président du tribunal avec son tribunal. Dans le domaine de la tutelle, les tâches du juge de paix se limitaient – c'était bien fait – au contrôle des rapports, au contrôle des comptes, etc. Concernant les enfants, son rôle se limitait notamment à approuver les conventions d'entretien; combien de pension alimentaire un père doit-il payer? D'ailleurs, cela reste. Il se limitait aussi à la mise à ban. Dans le droit successoral, il faisait l'inventaire et il présidait l'ouver-

ture du testament avec le notaire. Tous ces objets vont rester de sa compétence.

Mais effectivement – je dirais – les temps ont évolué. Aujourd'hui, la justice de paix, ce n'est plus surtout une instance de conciliation, c'est devenu un vrai tribunal, un vrai tribunal de première instance – comme cela a été dit par M<sup>me</sup> la Députée Gobet. En 2006, vous avez voulu aussi professionnaliser le juge de paix, M. le Député Page! Avant, il y avait une vingtaine de justices de paix, je m'en souviens bien. C'était encore assez romantique d'aller de temps en temps à Surpierre, etc., mais là, c'était vraiment des juges laïcs qui siégeaient un après-midi par semaine. Cette époque est révolue! Aujourd'hui, ils ont à trancher, à décider des questions extrêmement importantes. M. le Député Schneuwly a dit, lisez uniquement l'article 4 où c'est le juge de paix unique – sans juriste, selon vous – qui doit trancher X questions d'une extrême importance. Là, à mon avis, il faut vraiment un professionnel juriste.

M. Kolly dit: «Laissez-nous la liberté. Le Conseil de la magistrature proposera et fera le préavis. Laissez-nous la liberté de choisir après.» Le problème est souvent qu'on nourrit l'espoir chez des gens qui ne sont pas juristes. Ils viennent au Conseil de la magistrature et on leur pose des questions. Ensuite, on doit leur dire que cela ne va pas, qu'ils n'ont pas les connaissances nécessaires. Après, ils sont déçus, frustrés. Si on doit mettre un poste au concours, on ne va pas mettre qu'il doit être juriste. Il y a X gens qui postulent, notamment aussi des policiers, qui font un très bon travail comme policier mais comme juge c'est un autre rôle.

Hier, j'ai déjà évoqué le conflit entre le juge non juriste et le greffier juriste. C'est un problème. On a vu ça dans des cas de justices de paix où le juge n'est pas juriste. Le greffier dit: «Ecoutez, M<sup>me</sup> la Juge de paix, ça ne va pas, c'est contraire au droit fédéral.» Cela crée des tensions énormes. Il y a même eu des démissions. Il y a des greffiers qui disent: «Ecoutez, je ne peux pas signer ou rédiger des décisions qui ne sont pas conformes à la législation.»

Je reviens à la question du bon sens – der gesunde Menschenverstand. Mais qu'est-ce que le bon sens? Nous croyons de bonne foi, que tout le monde a le bon sens – jedermann glaubt, er habe den gesunden Menschenverstand. Donc, on n'a pas besoin de lois, puisque tout le monde a le bon sens. C'était le progrès démocratique depuis le Moyen-âge qui a fait des lois, qui a fait qu'on a des lois démocratiques, qui sont votées ici, qui sont votées par le peuple et que les juges, après, doivent appliquer. Un juge ne peut pas juger selon son bon sens. Chacun a peut-être un autre bon sens, peut-être

aussi selon sa tendance politique; c'est normal! Mais tout le monde, comme juge, comme avocat, doit respecter la loi et de ne pas juger simplement selon le bon sens. C'est dangereux, à mon avis, de juger selon le bon sens. On n'est plus du temps de l'Ancien Testament où Salomon écoutait les gens, ou bien de Louis XIV, qui jugeait selon son bon sens. Il faut vraiment le respect des lois. Ich habe nichts gegen den gesunden Menschenverstand, M. Louis Duc, mais effectivement cela ne suffit pas. Ça ne suffit pas quand il faut trancher en matière d'assurances sociales, quand il faut trancher en matière de droit fiscal, quand il faut décider de l'autorité parentale, quand il faut décider des montants que le père doit payer. Il y a des règles. En plus de la loi, il y a des règles jurisprudentielles et là, il ne suffit pas d'avoir du bon sens et de dire: «voilà, je pense que tu devrais payer tant», puis de laisser le greffier régler le reste.

Je vous prie vraiment instamment de ne pas suivre cette proposition d'amendement et de reconnaître la professionnalisation de la justice de paix – où il y a beaucoup d'avocats, de notaires qui arrivent – et de confirmer la première lecture.

> Au vote, l'amendement Page à l'article 34, opposé au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat) est rejeté par 52 voix contre 31. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté en faveur de l'amendement Page:*

Bertschi (GL, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FPD), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FPD), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 31.

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat):*

Affolter (LA, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woerffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Ganoz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FPD), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzen (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 71.

CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 51.

*Se sont abstenus:*

Brodard C. (SC, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). Total: 3.

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

**Vote final**

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 71 voix contre 10. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Affolter (LA, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woerffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Ganoz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FPD), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzen (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 71.

*Ont voté non:*

Bertschi (GL, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet G. G.

(SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FPD). *Total: 10.*

*Se sont abstenus:*

Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 4.*

—

## Salutations

**La Présidente.** J'accueille à la tribune M. Peter Kiley-Bergen de la ville de Troy, dans l'état américain de New-York. M. Kiley-Bergen passe actuellement un échange au collège St-Michel grâce à l'association AFS. Il vient assister aux débats du Grand Conseil ce matin pour compléter ses connaissances du système politique suisse. Welcome to Fribourg, Mr. Kiley-Bergen (*applaudissements*).

—

**Requête Emanuel Waeber/Gilles Schorderet/Roland Mesot/Gabriel Kolly/Ruedi Schläfli (Commission d'enquête parlementaire «Pont de la Poya»)<sup>1</sup>**

**et**

**Requête Pierre Mauron/Benoît Rey/David Bonny/Solange Berset/Raoul Girard (Commission d'enquête parlementaire «Pont de la Poya»)<sup>2</sup>**

Prise en considération

**Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE).** Nach den in den letzten Tagen doch sehr heftigen politischen Auseinandersetzungen laden wir Sie heute ein, zur Sachpolitik zurückzukehren. Die Freiburger Bevölkerung, meine Damen und Herren, will keinen Streit und keine Hahnenkämpfe. Die Freiburger Bevölkerung erwartet Antworten und Lösungen.

Depuis maintenant deux mois, le groupe de l'Union démocratique du centre constate avec souci les différents événements qui se produisent dans le cadre de la construction du pont de la Poya. Suite à la dernière séance du CoPil Pont de la Poya, notre groupe a pris la décision de déposer une requête demandant au Grand Conseil d'instituer une commission d'enquête parlementaire «Pont de la Poya».

Wir waren gegenüber einer allfälligen Kostenüberschreitung in der Höhe von zirka 10 Prozent des Gesamtvolumens, wie es der Staatsrat seiner Zeit in seiner Botschaft angekündigt hat, offen und auch einverstanden. Heute sind wir mit 31,6 Millionen Franken jedoch bereits bei knapp 18 Prozent. Wir haben die Ausgangslage eingehend mit dem Präsidenten der Geschäftsprüfungskommission (GPK) besprochen und die Möglichkeit geprüft, ihr dieses Mandat zu übertragen. Aber, meine Damen und Herren, die GPK hat nach unserer Ansicht eine andere Aufgabe, nämlich die der Rechnungs- und Budgetkontrolle sowie die Begleitung der Direktionen und deren Verwaltungseinheiten, aber nicht diejenige der Prozess- und Kostenüberprüfung von Projekten. Wir sind uns der grossen technischen Herausforderungen dieses zukünftigen Bauwerkes bewusst. Für die Stadt und den Kanton ist das Projekt nur mit Vorteilen verbunden.

Depuis la dernière publication des prévisions des coûts finaux du pont de la Poya, qui fait état de dépenses supplémentaires à hauteur de 31,6 millions de francs, nous n'avons plus confiance en la capacité du canton de planifier et de réaliser de tels ouvrages. Le groupe de l'Union démocratique du centre et une grande partie de la population prennent connaissance avec préoccupation de ces coûts chiffrés à plusieurs millions de francs. L'instauration d'une commission d'enquête transparente doit permettre d'établir la cause de ces surcoûts et d'anticiper les probables problèmes à venir, qu'ils soient financiers ou géologiques. Les conditions géologiques et hydrauliques pour la construction de la galerie souterraine de St-Léonard étaient connues et il y a lieu maintenant de déterminer pourquoi elles n'ont pas été prises en considération. De plus, les différents rapports financiers intermédiaires adressés au Grand Conseil n'ont pas toujours permis de comprendre l'évolution de ces coûts. Il est donc absolument nécessaire d'établir des réponses aux questions suivantes:

- > Quel a été le résultat concret du crédit octroyé pour l'étude de projet, d'un montant de 1,5 million de francs en 2006?
- > Quels sont les processus de travail et de décision et quelle est l'organisation à l'interne et à l'externe du projet? Y a-t-il d'éventuels manquements?
- > Quelles sont les conséquences sur la planification à moyen et long terme des autres projets importants de notre canton?
- > Enfin, il s'agit aussi de clarifier les responsabilités opérationnelles et politiques.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, notre groupe vous invite à soutenir cette demande du groupe de l'Union démo-

<sup>1</sup> Déposée et développée le 12 juin 2012, BGC p. 1390.

<sup>2</sup> Déposée et développée le 12 juin 2012, BGC p. 1389.

cratique du centre, avec celle du groupe socialiste et du groupe Alliance centre gauche, pour l'instauration d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) Pont de la Poya.

D'autre part, nous invitons le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique à retirer son postulat et à adresser les questions tout à fait pertinentes à la CEP, puisque les réponses obtenues viendront de l'administration qui était responsable de ce projet. J'attends que la CEP, si elle est approuvée, fournisse un premier rapport intermédiaire déjà d'ici à cet automne.

Dans le même ordre d'idées, nous invitons également le président cantonal du parti socialiste à retirer sa question écrite qui va dans le même sens.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Mardi, les groupes socialiste et Alliance centre gauche ont déposé une demande d'enquête parlementaire. Pourquoi? Quel est le but de cette démarche et est-ce que cette demande est fondée? Là sont les seules et vraies questions.

Au-delà du fait de saluer le défi technologique que représente ce gigantesque et magnifique ouvrage, ainsi que le rôle qu'il sera amené à jouer à l'avenir pour la ville et le canton, de nombreuses questions demeurent sans réponse, parmi lesquelles celles figurant dans le texte même de la demande de commission d'enquête. Je ne vais pas toutes les répéter ici, mais me concentrer uniquement sur certains aspects. Quels sont d'abord les objectifs de cette demande? Le but premier est de répondre clairement et de manière indépendante aux questions que chacun se pose au sujet des surcoûts du pont de la Poya et de définir les responsabilités politiques. Le second but est simplement, contrairement à ce qui s'est passé pour la H189, que ce type de scénario ne se reproduise plus à l'avenir, car on ne peut pas décentrement faire voter en 2006 au peuple un crédit de 120 millions en votation populaire et arriver à la fin avec une facture finale de 211 millions. Il y avait 80 millions environ de dépassement pour la H189 et ce montant est déjà atteint pour le pont de la Poya. Certes, il y a eu un crédit complémentaire de 28 millions accordé par le Grand Conseil en 2010, suite à l'adoption d'une variante. Mais cela ne justifie pas tout. Les députés, ainsi que tous les citoyens de ce canton, ont le droit de savoir ce qui s'est réellement passé et ce qui se passe encore actuellement. Il incombe aux élus que nous sommes d'enquêter, d'établir les raisons de ces dépassements, d'établir clairement les faits pour déterminer les sources du problème, de même que les responsabilités politiques et personnelles éventuelles, de corriger le tir si nécessaire et surtout de tirer les conséquences pour que cela ne se reproduise plus. On nous avait déjà fait des promesses

à l'issue de l'enquête sur la H189, visiblement elles n'ont pas été tenues. Seule une commission d'enquête indépendante et neutre sera à même d'analyser objectivement la situation. Mon collègue Benoît Rey démontrera d'ailleurs pourquoi cette enquête doit être confiée à une commission indépendante et non à la Commission des finances et de gestion. Comme vous le voyez, les fondements de cette requête sont parfaitement réalisés, soit les conditions posées aux articles 182 et suivants de la loi sur le Grand Conseil et notamment l'article 9 alinéa 5 de la loi sur le Grand Conseil, qui dispose qu'une commission d'enquête peut être instituée par le Grand Conseil si des événements d'une grande portée surviennent dans un domaine qui est l'objet de la haute surveillance du Grand Conseil exigent que le Grand Conseil clarifie de façon particulière la situation. Nous avons la grande portée, nous avons la haute surveillance et nous avons le besoin de clarification dans le cas d'espèce. Il ne s'agit aucunement d'un vote de défiance par rapport au Conseil d'Etat ou d'une procédure qui vise une personne ou une fonction particulière; non, ce n'est pas le but. Grâce à cette commission indépendante, il pourra s'ajointre au besoin les services de spécialistes. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, comme le CoPil ou la Commission des finances et de gestion, pourra continuer à exercer ses tâches pour mener à bien cet ouvrage, parallèlement au travail de la commission.

Quelles sont les critiques formulées à l'encontre de cette demande? Tout d'abord, on a entendu son prix, on a entendu tous les chiffres, 100 000, 200 000, jusqu'à 500 000 francs. Il est difficile à estimer, car nous avons peu de comparaisons. Toutefois, au regard du dépassement de crédit du pont de la Poya et au vu des autres projets à venir, notamment la route de contournement de Guin, la liaison Marly-Matran, on ne peut pas se permettre de se retrouver dans une même situation. Je ne crois pas que le canton de Fribourg soit incapable de réaliser de grands projets routiers sans dépassement. Il faut juste une fois se donner les moyens d'examiner, de contrôler et enfin de faire juste. On nous a opposé aussi son inutilité éventuelle, puisqu'il y a eu notamment un audit en 2008. C'est bien que des contrôles aient déjà été faits, mais ça n'est pas suffisant. La commission pourra toutefois les utiliser dans son analyse. Il y a également un postulat qui a été déposé. De notre point de vue, les éléments de ce postulat pourraient être également examinés par la commission d'enquête. Il faudra toutefois le voir à la prochaine session. Dans l'intervalle, le groupe socialiste ne s'opposera pas au vote sur l'urgence, parce que les instruments ne doivent pas s'annuler mais se compléter.

Pour tous les motifs invoqués ci-avant, je vous invite à accepter la constitution de cette commission. Pour les sceptiques, je tiens à les rassurer, il ne s'agit pas d'une chasse aux sorcières, ni d'une volonté de faire tomber des têtes, mais il s'agit simplement du fait que les citoyens fribourgeois, comme une majorité des députés si ce n'est quasiment tous, et comme certains membres du Gouvernement d'ailleurs, ressentent un véritable malaise face à toutes ces annonces de surcoût. Il est de notre devoir d'y répondre en toute transparence et avec une grande clarté. Il est de notre devoir de faire le point de la situation, de comprendre pourquoi nous en sommes arrivés là et d'établir un processus clair et adéquat pour tous les projets futurs.

**Rey Benoît (AGC/MLB, FV).** Comme déjà évoqué par les préopinants, le canton de Fribourg est engagé dans de grands projets et ceux-ci sont le lot de son développement, du développement de sa population. Ces projets sont nécessaires, nous en avons besoin aujourd'hui, nous en aurons besoin à l'avenir. Le canton de Fribourg a déjà été échaudé par les dépassements de la H189, nous l'avons déjà mentionné, et si le Grand Conseil s'est posé un certain nombre de questions à ce sujet, ce qu'il est important de voir c'est ce qu'il en reste aussi au niveau de la population, qui se dit: «Nous avons voté et accepté en toute confiance un crédit qui nous était soumis, qu'en est-il advenu?»

Lors des discussions sur cette H189, plusieurs fois la question a été posée, parce que, vous l'avez vu, le projet du pont de la Poya date d'il y a plus de 40 ans, mais le crédit d'études date déjà d'il y a bientôt 20 ans, et le crédit d'engagement de 2006, plusieurs questions ont été posées en se disant: «Est-ce que nous risquons le même phénomène pour le pont de la Poya que celui dont nous sommes en train de discuter à la H189?» Réponse nous a été donnée par le Gouvernement, en disant: «Le projet du pont de la Poya est maîtrisé; les services sont rendus attentifs au fait qu'ils se doivent de tenir les engagements et les budgets et nous allons maîtriser ce dossier.» Les différentes communications qui ont été faites ces derniers temps, et je ne vais pas revenir sur les chiffres, ont démontré que des augmentations consécutives ont été nécessaires. Je ne parlerai pas des 28 millions, pour lesquels d'ailleurs le Grand Conseil s'était prononcé à fin 2010 pour la modification de la sortie du pont de la Poya, si ce n'est pour dire que le crédit d'études qui avait été voté en 1996 était peut-être insuffisant et que, dès le départ du projet, il eut été judicieux, non pas de réfléchir au pont, qui est magnifique, tout le monde est d'accord, mais à sa sortie, qui posait déjà des problèmes à l'époque. Donc, il y a eu d'autres dépassements et j'en reviendrai à une des dernières déclarations du Conseil d'Etat sur le communiqué de presse sur les 211 millions finaux qui sont

décidés maintenant, où le Conseil d'Etat nous informe qu'il y a eu des surprises et notamment des surprises géologiques. J'aimerais bien, par rapport à ces surprises géologiques, me permettre quand même un petit commentaire. Nous avons manifestement dans le canton de Fribourg un petit problème de géologie. Nous avons des rapports, nous en avons discuté en ce qui concernait les installations à Charmey, nous avons eu des problèmes géologiques. Je n'ai qu'une conclusion: ou le canton de Fribourg n'a pas de géologues compétents ou personne ne lit les rapports des géologues compétents. Il n'y a pas d'autre solution. Plaisanterie mise à part, je pense qu'il est essentiel pour nous de restaurer la confiance de la population. Comme je l'ai dit précédemment, le pont de la Poya est actuellement un mégaprojet, mais nous en aurons d'autres, dans les 10, 20, 30 années prochaines. Il est donc nécessaire que la population puisse avoir confiance. Il faut pour ceci faire la clarté complète et entière sur ce qui a nécessité ces dépassements de crédit.

La question pourrait se poser, comme nous l'avions fait pour la H189, pourquoi ne pas renommer la Commission des finances et de gestion à cet effet? Et là, j'aimerais quand même faire un commentaire: nous l'avons vu lors du précédent exercice, je n'en reviendrai pas sur le fait de la charge de travail de la Commission des finances et de gestion, tout le monde sait que c'est la commission la plus chargée; si nous lui infligeons 20, 40 ou 60 séances supplémentaires, nous savons ce que cela fait. Mais le problème principal réside dans le fait que quelque part la Commission des finances et de gestion est juge et partie. C'est elle qui préavise à l'intention du Grand Conseil tous les budgets de l'Etat de Fribourg. C'est elle qui préavise l'acceptation des comptes de l'Etat de Fribourg. Pour ce faire, cette commission se rend dans les Directions, va voir ce qu'il en est, va poser des questions. De quelle manière pourrait-elle se déjuger par rapport aux préavis qu'elle a donnés sur le fonctionnement financier de l'Etat de Fribourg? De même, pour les crédits complémentaires, nous avons et c'est une excellente chose, une règle qui prévaut dans notre Parlement, que chaque fois qu'un crédit important est voté, nous avons plusieurs feuilles jaunes, celle de la commission spéciale, mais aussi celle de la Commission des finances et de gestion, qui nous indique si financièrement ce projet peut être accepté par notre Grand Conseil. C'est le cas pour les crédits complémentaires qu'il peut y avoir dans le domaine des grands projets de construction. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire, absolument, pour pouvoir avoir cette transparence vis-à-vis de la population, d'avoir une commission indépendante de la Commission des finances et de gestion.

Je terminerai en disant que ce que nous attendons de cette commission d'enquête parlementaire, c'est une très grande transparence apte à recréer de la confiance au niveau de la population. Je ne sais pas et personne ne le sait, si les conclusions de cette commission diront qu'il y a un certain nombre de responsabilités; nous traiterons cette question lors de l'examen du rapport final de la commission. Mais ce qu'il est important de savoir c'est, quelles que soient les responsabilités, quelles que soient les causes qui seront avancées pour ces dépassements de budgets, que nous puissions en tirer une conclusion et que nous puissions en tirer plusieurs conclusions, à savoir, à l'avenir pour les nouveaux projets qui attendent le canton de Fribourg, déposer des crédits ou des projets en votation populaire qui seront respectés, en lesquels la population puisse avoir confiance. C'est ce que nous attendons de cette démarche.

Je vous demande de soutenir la nomination de cette commission.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Je m'exprimerai au nom du groupe tant sur les requêtes demandant l'institution d'une commission d'enquête que sur la requête demandant la procédure accélérée, car il y a unité de matière.

L'annonce par la Chancellerie d'Etat, le 29 mai dernier, d'importants surcoûts et d'un manque de couverture financière de 31 millions dans le projet route nationale suisse H182 a interpellé le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique et bien sûr l'ensemble de la population fribourgeoise. Cette annonce a créé des incertitudes et des doutes justifiés sur le suivi et les raisons de ces surcoûts. En reconnaissant le défi technique particulier et unique de l'ouvrage et les difficultés géologiques certaines et non contestées, nous devons recevoir non pas un communiqué de presse mais bien un rapport détaillé avec des informations sur l'évolution du projet, afin de connaître en toute transparence, et cela déjà été dit, les faits qui amènent ce projet pont de la Poya et galerie souterraine St-Léonard à un coût final estimé à 211 millions. La population le veut, le Grand Conseil le veut, l'information doit être détaillée, explicite et rapide. Après la mauvaise surprise, il nous faut analyser avec sérénité l'instrument parlementaire pouvant être utilisé. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique estime qu'un postulat est le moyen adéquat et proportionné pour obtenir cette transparence dans l'information. La procédure accélérée qui vous est proposée est la solution efficace et rationnelle qui permet rapidement de rassurer et de redonner confiance à la population et au Grand Conseil sur la capacité de l'Etat à gérer des projets de grande importance. Le groupe n'est pas opposé à une commission

d'enquête. Celle-ci en l'état semble être disproportionnée car tous les groupes sont déjà représentés au sein du CoPil et de la Commission des routes. C'est à ces députés d'agir avec engagement dans leur mandat. L'organisation actuelle avec le CoPil en particulier découle aussi des conclusions déposées suite aux investigations du dossier H189. Cette mise en place de la commission d'enquête va aussi écorner durablement l'image positive et très bonne du canton, car cela peut sous-entendre des malversations ou autres idées malveillantes sur ce projet Poya. Nous relevons aussi que les résultats et conclusions de la commission d'enquête prendront du temps avant d'être publiés et surtout discutés au sein du Grand Conseil, avec certainement un rapport de la commission d'enquête et un rapport de la minorité, car l'analyse des faits est toujours discutée et il y a surtout des vues divergentes. Imaginons aussi une échéance vers le printemps 2013 et à l'été 2013. Il faut le rappeler, les travaux en cours génèrent un rythme d'investissement de 1 million par semaine. Vraiment, la procédure accélérée pour ce postulat est le meilleur instrument actuel permettant de contrôler et de connaître l'ampleur et les raisons des dépassements financiers. Nous attendons ce rapport déjà pour la session de septembre 2012.

Avec ces informations et ces arguments, je vous demande de soutenir la procédure accélérée.

**Gander Daniel** (UDC/SVP, FV). Je suis membre du CoPil depuis janvier 2012. Dans le rapport d'état trimestriel N° 14 du 31 décembre 2011, il est indiqué que le montant total prévisible des travaux, selon le tableau des coûts au 31 décembre, s'élevait à 189 683 814 francs. Ceci était pour le moins précis et il est drôle que l'on n'y ait pas ajouté les centimes. Le 27 février 2012, avec mes collègues députés, j'assistais à ma première séance du CoPil. La direction de projet nous confirmait le montant ci-dessus, ceci en donnant quelques explications sur le lot D, qui comportait à lui seul les plus grands risques au niveau des coûts, étant donné la qualité moyenne du dossier des appels d'offres. Bizarre! Qui était alors chargé de contrôler ces appels d'offres afin de les rendre optimaux? Dans cette même séance, le chef des finances cantonales mettait en évidence le dépassement du crédit qui s'approchait des 10% et des 200 millions. Il demandait au SPC de continuer à être très strict avec la gestion des surcoûts. M. le Directeur signalait, lui, qu'il allait accorder beaucoup d'importance à ce point. Le 29 mai dernier, donc trois mois plus tard, nouvelle séance du CoPil où l'on nous annonçait un nouveau surcoût de 21 millions. Je me souviens de la réaction et du courroux du chef des finances qui n'hésita pas à avancer des reproches envers la direction des travaux. Il alla même à relever le manque de sérieux et de crédibilité des serviteurs de l'Etat. Après ce constat, l'on peut se demander quelle image offrent

les responsables du projet envers la population fribourgeoise? En séance, il m'a été permis de poser deux questions: la première était de me renseigner sur les risques géologiques à rencontrer au futur lors des travaux sous la galerie de la route de Morat. A l'exception des résultats des sondages, il semble que la direction de projet ne détient pas encore toutes les informations utiles. Donc, seuls les travaux à venir, qui viennent de débuter, donneront des indications plus précises sur ce qu'il adviendra des coûts. Je relève ici que ma question en déclenche une pluie d'autres de la part de mes collègues. Ma deuxième question était d'ordre technique, se rapportant notamment à la largeur des voies de circulation et aux pré-selections menant au giratoire de St-Léonard. La direction me répondit qu'il était difficile d'élargir certains secteurs, en raison de la configuration des lieux, des infrastructures et des bâtiments voisins. Pourquoi dès lors n'a-t-on pas tenu compte de ces critères avant l'implantation de ce tracé, étant donné qu'auparavant déjà, le giratoire en surface avait été abandonné en raison de l'exiguïté des lieux. Là encore, nous aimerions savoir qui sont les responsables qui se sont chargés de la faisabilité de ce projet?

S'il m'est permis encore une remarque envers la direction des travaux, c'est le manque de vision dans la conception des routes, car il semble qu'elle peine à tenir compte du développement démographique du grand Fribourg.

Par rapport aux grands véhicules routiers, ceux des transports publics, de chantier et agricoles, qui emprunteront les tronçons des galeries, dont les chaussées n'ont que 7 mètres, le SPC ne semble pas tenir compte de leur envergure.

Quant au giratoire intérieur de St-Léonard, surdimensionné ou pas, nous verrons s'il permettra de fluidifier le trafic ou, comme le mentionne le journal «La Gruyère» de hier sur leur giratoire de Riaz, s'il entravera la circulation routière. Au sujet des giratoires et de leur conception, nous vous invitons à revoir notre question 3421.11, du 7 novembre 2011, déposée conjointement par ma collègue Claudia Cotting. A notre avis, des chaussées larges de 7 mètres ne devraient plus être conçues et surtout pas à l'intérieur des galeries qui sont en fait des axes principaux du réseau routier. Par ailleurs, que se passe-t-il sur de telles chaussées étroites en cas d'accident, d'incendie ou d'intervention urgente? (*Interruption de la Présidente pour relever qu'on ne parle pas du projet lui-même, mais bien de la constitution d'une CEP*).

Donc, après ces brèves explications (*rires*) et tenant compte des coûts inconnus des futurs travaux de la galerie souterraine de la route de Morat, notre groupe soutient l'instauration d'une commission d'enquête, afin que nous soyons ren-

seignés sur de nouveaux surcoûts probables et sur les erreurs éventuelles dans la gestion du projet et des travaux.

Oui, le pont sera magnifique, mais ses annexes vaudront aussi leur pesant d'or en raison du manque de sérieux dans la préparation et la conception du projet.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). Concernant mon lien d'intérêt en rapport avec ce dossier, je vous rappelle que je dirige la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs. Le groupe libéral-radical a analysé avec attention les requêtes des groupes socialiste, Alliance centre gauche et Union démocratique du centre demandant la création d'une commission d'enquête parlementaire (CEP). Il admet que certaines questions sont pertinentes, mais les réponses existent déjà et elles peuvent simplement être transcrrites dans un rapport écrit. Vous l'aurez compris, le groupe libéral-radical estime que l'outil parlementaire proposé en l'état n'est pas adapté à la situation, car toutes les informations ont été données au CoPil, dans lequel tous les partis sont représentés. Markus Ith, président du groupe libéral-radical présentera tout à l'heure les considérations politiques sur cet objet. Je me bornerai donc à aborder le sujet sous l'angle technique et financier. Je constate que les motionnaires, à l'exception d'un chef d'entreprise, sont des enseignants, des agriculteurs ou des personnes proches des milieux agricoles, une libraire, une journaliste, un commerçant et un avocat. Je vous demande, Mesdames et Messieurs, vous qui êtes choqués de cette situation, quels risques vous prenez chaque jour sur le plan financier dans vos métiers respectifs? Avez-vous déjà dû faire un devis pour une prestation et assurer un degré de précision de plus ou moins 20%? Je ne connais pas d'avocat qui vous ferait un forfait pour une affaire complexe; seul le prix de l'heure sera fixe et celui de la copie-papier. Pour le nombre d'heures, bonjour les surprises. Les offres du projet Poya comptent des milliers de positions différentes basées sur des catalogues d'articles normalisés. Chaque position a été décrite par un mandataire, le prix de chaque position calculé par l'entreprise adjudicataire. Sur un montant de 1500 francs, 20% de dépassement ou de plus-value représentent 300 francs. Ces 300 francs ne font pas le même effet auprès d'un citoyen que 20% sur 150 millions. 30 millions de supplément créent indiscutablement une réaction, un choc émotionnel, de là à demander une commission d'enquête parlementaire... Chaque franc dépensé sur le chantier de la Poya est attesté par des métrages contradictoires, des factures; toutes les différences sont explicables. Il n'y a aucune malversation, aucune intention de cacher quoi que ce soit. Est-ce que vous, chers collègues députés, vous avez déjà une seule fois pris connaissance du rapport trimestriel qui est remis au CoPil? Toutes les informations sont là-dedans. Il suffit de

le lire. J'en ai pris connaissance et vous avez des explications claires à toutes les questions qui se posent aujourd'hui. Le Conseil d'Etat, après la H189, a pris de nombreuses mesures pour mettre en place des processus transparents. Un élément que vous ne devriez pas oublier, chers collègues, un chantier de génie-civil est chaque fois un prototype. Si l'on pouvait tout savoir avant, construire deux fois le même ouvrage au même endroit, il n'y aurait aucune surprise et la deuxième fois, aucun dépassement. Encore une fois, tous les coûts supplémentaires sont explicables et proviennent de variations économiques, d'une modification de projet décidée par notre Grand Conseil, des surprises géologiques, des conditions météorologiques, ainsi que des 10 millions de réserve pour d'éventuels divers et imprévus qui pourraient encore survenir d'ici à la fin des travaux.

Je vous invite, chers collègues, à visiter le chantier, à mettre les bottes, à sentir la boue et à voir de quoi il s'agit, à discuter avec les entreprises, avec les partenaires de ce gigantesque projet. Ces hommes qui réalisent cet ouvrage sont passionnés, qu'ils soient ouvriers, conducteurs de travaux, ingénieurs, chefs d'entreprises, fonctionnaires du Service des ponts et chaussées. Ils vous expliqueront les défis techniques, les modifications de projet nécessaires pour préserver l'intégrité physique des hommes qui travaillent sur le chantier. On ne badine pas avec la sécurité. Depuis le fond de la tranchée couverte, regardez les trains passer à vitesse normale 20 mètres plus haut. Cette exigence des CFF a eu une influence importante sur la statique du pont provisoire et des ouvrages pour le soutenir. D'habitude, les trains roulent sur un chantier à vitesse réduite. En raison de cette exigence, des ancrages supplémentaires ont été nécessaires. La nature du terrain a également nécessité de doubler le nombre d'ancrages afin d'éviter que les parois de la tranchée couverte ne se mettent en mouvement. Si l'on avait voulu avoir plus de précisions sur la géologie de l'ensemble du site, la facture finale serait la même, augmentée des frais d'investigation supplémentaires. Si l'on avait dépensé des centaines de milliers de francs d'études complémentaires pour affiner les coûts, nous aurions perdu les 50 millions de subvention de la Confédération, car le vote populaire serait intervenu trop tard par rapport aux exigences de la Confédération. On aurait également demandé une commission d'enquête parlementaire pour déterminer les responsabilités d'un tel échec. Il n'y a pas un responsable, il y a de multiples facteurs qui contribuent à cette situation. Lors d'un accident du travail, on ne recherche pas un coupable, mais toutes les causes qui ont conduit à l'accident afin d'éviter qu'il ne se reproduise.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, on peut regretter ces dépassements, mais ils sont tous parfaitement explicables.

Avant de dépenser des dizaines, voire quelques centaines de milliers de francs pour une commission d'enquête parlementaire, donnons la chance au Conseil d'Etat et à notre ingénieur cantonal de répondre à toutes les questions posées. L'analyse du rapport permettra de comprendre la situation et de décider s'il y a lieu d'enquêter ensuite. Markus Ith vous donnera lors de son intervention tout à l'heure la position du groupe libéral-radical quant à la création de cette commission d'enquête parlementaire.

**Losey Michel** (UDC/SVP, BR). Je n'ai aucun lien d'intérêt si ce n'est que je suis agriculteur – et fier de l'être, M. Wicht – et président de la Commission des finances et de gestion. Je m'exprime donc en tant que président de cette Commission des finances et de gestion. Le dernier communiqué de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions nous a surpris dans l'ampleur des surcoûts annoncés et sur cette base, une séance extraordinaire s'est tenue lundi dernier. La séance avait pour but de connaître l'avis de mes collègues sur cette annonce et la procédure à adopter face à cette surprise de taille, d'un surcoût aussi important de plus de 20 millions. Au final, la question a été de savoir si la Commission des finances et de gestion proposait la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire. La réponse a été majoritairement négative. Deuxième question: si le Grand Conseil décidait malgré tout de mettre en place une commission d'enquête parlementaire, est-ce que la Commission des finances et de gestion devrait revendiquer cette fonction? C'est à l'unanimité des membres que la réponse a été négative. D'une part, la Commission des finances et de gestion a un travail conséquent à mener tout au long de l'année et nous sommes informés de l'évolution de ce chantier par des rapports trimestriels, qui peuvent en tout temps et sur tous les points être discutés avec les responsables politiques et techniques de cet immense chantier. Finalement, la Commission des finances et de gestion a écrit une lettre à M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz pour organiser une séance particulière avec les responsables que nous avons eu l'occasion d'entendre le 20 avril dernier. Toute une série de questions précises sont posées et permettront d'avoir des explications claires sur l'évolution récente de ce chantier.

A présent, c'est à titre personnel que je m'exprime. Je maintiens mon avis sur l'incohérence de la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire et ceci pour plusieurs raisons:

Tout d'abord, le processus de ce chantier a été adapté dans le sens que les milieux politiques ont été beaucoup mieux intégrés dans le suivi de l'évolution de ce projet Poya. Il y a

tout d'abord le comité de pilotage comprenant un membre de chaque parti politique de ce canton. De plus, comme cela a déjà été dit, la Commission des finances et de gestion reçoit régulièrement le rapport trimestriel avec l'évolution des travaux, les coûts et les surcoûts. La transparence en la matière est exemplaire, donc un changement fondamental par rapport à la H189. Les Directeurs successifs de l'aménagement ont toujours répondu à nos questions suite aux rapports trimestriels.

D'autre part, la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire doit être motivée par des doutes certains sur des malversations ou malveillances. Si le doute subsistait lors de l'information très tardive sur les surcoûts de la route de contournement de Bulle, il n'en est pas de même pour le pont de la Poya. Assumons notre rôle de députés et évitons de répondre aux attentes des médias qui ont joué une fonction assez particulière dans ce dossier, dans le sens où ceux-ci ont moins d'informations que les députés impliqués soit dans le CoPil, soit dans la Commission des finances et de gestion. Les médias essayent un peu de nous instrumentaliser, nous, les députés, dans cette histoire. Je ne comprends pas pour quels motifs sérieux, si ce n'est que pour salir l'image du canton. Il ne faut pas se leurrer, l'image du canton va en pâtrir et c'est plus que malheureux.

Finalement, certains députés veulent asseoir leur notoriété politique en jouant avec certains outils parlementaires et veulent montrer qui détient le pouvoir politique dans ce canton, sans se soucier des conséquences de leurs actes, du bien-être et du développement de notre canton de Fribourg. Ce n'est en tout les cas pas de cette manière que je conçois mon mandat de député. Quid des autres cantons et de la Confédération, lorsque de grands chantiers se réalisent et qu'inexorablement des dépassements de crédit sont constatés, pensez-vous qu'à chaque fois une commission d'enquête parlementaire est mise en place? Sortons de notre province et regardons ailleurs; nous allons être la risée de la Suisse. Aujourd'hui, la plupart des dépassements ont été expliqués, étayés, justifiés devant les membres du CoPil et de la Commission des finances et de gestion. Le rapport trimestriel fait était également d'un audit demandé par le Directeur de l'aménagement le 3 avril 2008, sur l'organisation et les coûts prévus de ce chantier. La commission d'enquête parlementaire, c'est une montagne, et le mot est faible, qui va accoucher de rien du tout, même pas d'une petite souris. Soyons conséquents et responsables! Je vous invite à refuser l'entrée en matière sur cette mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.

**Collaud Elian** (PDC/CVP, BR). Mes intérêts sont d'ordre différent, tout d'abord, en tant que président de la Commission des routes et cours d'eau et membre du CoPil, accessoirement comme livreur d'éléments en béton posés sous le pont provisoire de la halte prochaine de St-Léonard.

Toutefois, je tiens quand même à exprimer quelques précisions. Il est vrai que ces dépassements à répétition pour de grands chantiers, ça surprend un peu tout le monde, je ne vais pas le répéter. Toutefois, je vais répondre à notre collègue M. Rey, qui a parlé de commission spécialisée. En effet, la Commission des routes est une commission spécialisée qui a porté sur les fonds baptismaux de ce Grand Conseil le pont de la Poya. Mais par contre, le giratoire souterrain et le deuxième crédit qui a été demandé en complément, ont été portés par une commission ad hoc nommée par le Grand Conseil et présidée par un ancien député de la ville de Fribourg, qui était M. Jean Bourgknecht. Voilà cette précision que je voulais tout de même apporter pour que les responsabilités qui en découlent soient claires. C'est vrai que, lorsque les commissions proposent au Grand Conseil d'accepter un projet de décret, celui-ci le fait dans la grande majorité des cas. On a rarement vu des discussions – sauf une fois et on s'en souvient presque tous. Eh bien, c'est aussi un sentiment de bien-être si par la suite les projets rejoignent des coûts qui seront près de la réalité.

Concernant la géologie, j'ai eu l'occasion une fois de visiter le canal de Corinthe, c'est très loin, et puis j'y ai noté que les travaux ont commencé le 29 mars 1882 et qu'ils se sont révélés beaucoup plus difficiles que prévu, compte tenu d'études géologiques incomplètes, des coûts supplémentaires des équipements. Les travaux devaient durer 4 ans, les sociétés ont fait faillite, mais tout de même le premier bateau passa en 1894 et il s'appelait Notre-Dame du Salut (*rires*).

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Aujourd'hui, ce que nous devons savoir, c'est bien la manière de procéder pour ne pas se trouver une nouvelle fois dans cette situation. Il y a une question qui revient: est-ce que l'évaluation des matériaux pouvait se faire correctement ou non? C'est bien là qu'il y a un réel problème et je ne pense pas qu'une commission d'enquête apportera cette information et il est certain qu'il y a des moyens plus appropriés pour répondre à cette question. Le postulat déposé devra clairement apporter une réponse à ce problème récurrent. Les coûts actuels de la construction du pont de la Poya sont connus. Les causes des surcoûts sont connues. Les détails des différentes évolutions financières peuvent être clairement expliqués. Vos représentants au comité de pilotage ont reçu ces informations avec un degré de détail probablement inégalé au niveau de l'information.

mation parlementaire. Lors de la journée portes ouvertes, les visiteurs ont reçu un descriptif de la répartition des coûts des travaux et de la couverture financière. L'évolution des coûts de la construction pouvait être consultée. On sait qu'une part non négligeable des coûts supplémentaires est due à l'indexation et au renchérissement qui sont implicitement acceptés lorsqu'on vote un projet. Peut-être que ceci aurait pu être rappelé plus fortement. Des experts ont clairement affirmé que suite aux problèmes géologiques, la méthode prévue ne pouvait garantir suffisamment de sécurité pour le passage des trains sur la voie CFF. Encore une fois, je tiens à insister, les problèmes géologiques ont entraîné d'autres frais importants de transport et de remplacement de matériaux. La réactualisation des devis influence le tout pour un montant de 4 millions, alors qu'un audit de l'Inspection des finances avait fait le contrôle du projet. Maintenant je peux comprendre que pour certains ce n'est pas simple de tout comprendre. Mais je vous pose les questions suivantes:

1. Qu'avez-vous fait pour chercher les informations?
2. Avez-vous reçu les informations détaillées de la part de vos représentants au comité de pilotage?
3. Avez-vous vraiment étudié avec attention les faits qui vous ont amenés à conclure qu'une commission d'enquête était nécessaire ou le meilleur moyen d'apporter les réponses?

Au contraire, en allant devant les téléspectateurs dire sans explications que les coûts du pont de la Poya sont passés de 120 millions à 211 millions, vous avez démontré une volonté crasse de désinformation.

Ce qui me semble le plus urgent, c'est de réunir les députés dans une salle pour que le comité de pilotage puisse leur expliquer la situation.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Première chose, je voudrais réagir aux propos de M. Losey. M. Losey, lorsque nous sommes la risée de la Suisse, vous qualifiez ce canton exactement de la même façon, eh bien, personnellement, je reste très perplexe. Je serais tenté de dire, pauvre M. Ropraz, hériter d'un tel dossier quelques mois après votre arrivée dans le Sénat des sages, ce n'est pas un véritable cadeau. Je suis certain malgré votre jeune âge que les cheveux blancs doivent se développer dans un terreau très favorable (*rires*), à vitesse grand V. On vous a légué cette patate chaude, vous ne pouvez vous en départir aujourd'hui. Point de commentaire, Mesdames et Messieurs, ce qui m'interpelle le plus, c'est le fait qu'après ce qui s'est passé pour la H189, on aurait pu penser que de tels dépassements aux ampleurs gigantesques, avec la mise en place du comité de pilotage, devraient être de l'histoire

ancienne. Eh bien, non! Le ton dans la rue s'anime, les gens sont irrités de constater que les deniers publics sont dilapidés sans aucune retenue. On peut envisager des dépassements, mais lorsque les crédits d'études ont déjà coûté des «sala-diens», que des spécialistes de tout genre se sont penchés sur ce projet pour le présenter au peuple, on a tout de même le droit de s'inquiéter de ce que l'on fait avec l'argent du peuple. Ce qui m'a beaucoup surpris, avec le recul, c'est l'assurance de l'ancien directeur des constructions et de l'aménagement, qui prédisait que de tels dépassements seraient à l'avenir de l'histoire ancienne. Malgré toute l'estime que je peux lui porter, je pense que «fontaine je ne boirai pas de ton eau» est encore aujourd'hui d'actualité. Des dépassements sont certes inévitables, mais d'une telle ampleur... tout cela mérite éclaircissement. Cette commission d'enquête est urgente, le peuple veut cette transparence, indépendante dans sa composition, on peut l'espérer.

Faut-il changer la donne dans la surveillance des travaux, des coûts engendrés, de la transparence des rapports qu'on est en droit d'attendre et que le peuple est en droit d'attendre? Des gens sont aujourd'hui grassement payés pour étudier et présenter ces projets. Madame la Marquise, votre château brûle, le bon peuple vous en rebâtira un nouveau. Quelle chance pour des travaux de cette importance que de pouvoir y aller à la bonne franquette, avec un sponsoring du contribuable garanti. La chanson n'est pas la même pour celui qui acquiert un appartement, qui construit sa villa, qui achète sa voiture ou son tracteur, ou son tracteur, M. Wicht! Vivement cette commission d'enquête. Le peuple dans sa totalité la réclame.

**Ith Markus (PLR/FDP, LA).** 31 millions, un montant considérable. Plus de 500 ans de travail pour un revenu annuel de 60 000 francs. Face à une telle somme, on peut comprendre la surprise, voire l'énerver du citoyen qui se demande comment de tels dépassements peuvent se produire. Il exige une commission d'enquête qui fasse la lumière sur les causes de cette situation et que les responsables soient désignés. Il est évident qu'un tel projet ne peut en aucun cas être comparé à la simple construction d'une villa. En outre, les faits et informations sur l'état des travaux sont connus du comité de pilotage, ainsi que de la Commission des finances et de gestion. Est-ce que les partis qui ont déposé ces requêtes ne font pas confiance à leurs propres membres présents dans ces organes? Nous ne pouvons nous départir du sentiment que les vraies raisons qui ont motivé le dépôt de ces requêtes doivent être cherchées ailleurs que dans le noble désir de faire la lumière sur les raisons de ce surcoût.

Die Einsetzung einer PUK hat mehrheitlich einen politisch motivierten Hintergrund. Die bis heute bekannten Fakten

liegen bereits auf dem Tisch und sind sowohl dem Steuerungsausschuss wie auch der Finanzkommission hinlänglich bekannt und werden in einem Rhythmus von drei Monaten aktualisiert. Cependant, j'aimerais le souligner d'entrée, le groupe libéral-radical demande également la totale transparence sur ce dossier et une information claire et complète vis-à-vis du Parlement et des citoyens. Il est important que les compteurs soient mis à zéro au début de cette législature qui connaît l'achèvement de cet ouvrage.

Politisch ist deshalb eine Opposition zu einer solchen PUK undenkbar, würde dies in der Wahrnehmung des Volkes doch bedeuten, dass man etwas zu verstecken hätte. Im Gegenteil. Ich denke, dass gerade in diesem Projekt insbesondere seit dem letzten Audit vor einigen Jahren eine grosse Transparenz an den Tag gelegt wurde, was zu befürworten und weiterzuführen ist.

Une commission d'enquête, est-ce l'outil juste pour le but visé? Selon le texte qui nous est soumis, la commission d'enquête est chargée de chercher et de nommer les responsables politiques dans ce dépassement de budget, mais ceci sans se prononcer sur les conséquences que ceux-ci auront à supporter si responsabilité il y a. Cette même commission est appelée à se prononcer sur des aspects purement techniques du projet. Honnêtement, Mesdames et Messieurs, j'ai de forts doutes que dans cette enceinte, chaque groupe puisse nommer suffisamment de députés qui réunissent les qualifications et compétences nécessaires pour accomplir cette tâche. Pour cette raison, un audit externe apparaît incontournable. Mais surtout, par rapport au postulat du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, seul l'audit externe apportera des réponses neutres qui ne pourront pas être taxées de subjectives. Dans ce contexte, nous exigeons également que le mandat qui sera attribué à la commission d'enquête parlementaire contienne non seulement les points évoqués dans les développements, mais que ce mandat puisse, selon les circonstances et l'évolution du dossier, être complété par d'autres questions. Nous prions donc formellement les auteurs de nous donner une confirmation aujourd'hui sur ce point.

Es bleibt also sehr umstritten, welches der beiden Instrumente das bessere sein wird, abgesehen davon, dass beide nur wenig zusätzliche Informationen an den Tag legen werden. Einziger Vorteil der PUK gegenüber dem Postulat ist die Tatsache, dass die PUK den zwingend durch einen externen Spezialisten verfassten Auditbericht auch wirklich zu Gesicht bekommt und weiterreichende Gespräche und Anhörungen durchführen kann und nicht nur einen Bericht der Administration auf das Postulat erhält.

Pour conclure, nous rappelons que l'instauration d'une CEP est motivée par des raisons politiques et qu'elle reste tout à fait discutable si l'on compare les coûts aux réponses que nous allons recevoir. De plus, une telle commission va non seulement alourdir le processus du projet en tant que tel, mais également l'administration du Gouvernement, comme celle du Parlement. N'oublions pas que l'on a déjà à ce sujet un audit et un rapport de l'Inspection des finances et que des mesures d'amélioration au niveau du processus et du suivi du chantier ont déjà été mises en place. Si dans ce contexte une commission d'enquête est quand même mise en place, on peut sérieusement se demander si pour d'autres champs d'activité de l'administration dans lesquels il n'y pas eu d'audit, ni de rapport de l'Inspection des finances, une commission d'enquête ne devrait pas aussi voir le jour quand le dépassement n'est pas d'un montant unique de 30 millions pour un investissement, mais de 15 millions par an au moins dans les comptes de fonctionnement.

Avec ces quelques considérations, le groupe libéral-radical, vous l'avez bien compris, est très partagé sur les requêtes, et laisse par conséquent ses membres apprécier la situation. Pour ce qui est de la procédure urgente du postulat déposé, le groupe libéral-radical ne va pas s'y opposer. Par contre, il est clair que les deux instruments visent le même but. Pour cela, j'invite les différents auteurs à s'entendre sur une seule manière de clarifier ce dossier.

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR). J'interviens à titre personnel. Je déclare mes intérêts, je suis membre de la Commission des finances et de gestion.

Lors de la séance de la Commission des finances et de gestion de lundi passé concernant le pont de la Poya, j'ai exprimé ma position sur mon désaccord concernant la création d'une commission parlementaire, ceci sur les faits connus à ce moment-là. Le dépôt du postulat du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, intervenu un jour après le dépôt des demandes de CEP à ce sujet, m'a fait changer radicalement de position. C'est pourquoi je voterai en faveur de la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire. Je donnerai mes arguments bien sûr sur cette nouvelle position lors du débat d'entrée en matière de ce postulat.

**Boschung Bruno** (PDC/CVP, SE). Ich interveniere auch in meinem persönlichen Namen und habe ebenfalls keine speziellen Interessensbindungen zu deklarieren, außer dass ich wie mein Vorredner Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission bin. Kraft dieser Aufgabe fühle ich mich verpflichtet, auch in schwierigen Situationen einen kühlen

Kopf zu bewahren und nicht die Vernunft zu verlieren und insbesondere Demarchen, die in Richtung parteipolitischen Kapitalschlagens gehen, zu unterbinden. Wenn sich die SP und die SVP so dezidiert einer Meinung sind, dann verheisst dies in der Regel nichts Gutes. Man kann davon ausgehen, dass es nicht um eine Angelegenheit geht, welche einer sachlich objektiven Betrachtung und Lösungsfindung zugeführt werden soll, auch wenn dies die beiden Herren Fraktionspräsidenten in ihren Aussagen anders darzulegen versucht haben. Mit der Forderung nach einer PUK geht es nämlich, es wurde schon einige Male erwähnt, eher um eine parteipolitische Auseinandersetzung als dass es um sachliche und objektive Betrachtungen geht.

Die aktuelle Situation im Poya-Projekt ist tatsächlich besorgniserregend. Das möchte ich nicht in Abrede stellen. Leider hat auch die Kommunikation, die Ende Mai mit der offiziellen Medienmitteilung gemacht wurde, nicht dazu beigetragen, das Vertrauen der Bevölkerung wieder zu gewinnen, im Gegenteil. Es war ein schlechtes, unklares Communiqué, das mehr zu Verunsicherung als zu etwas Anderem geführt hat. Die Bevölkerung hat das Vertrauen verloren. Das ist so. Wir haben einen gewissen Vertrauensverlust bezüglich dieses Projektes und es geht von unserer Seite als gewählte Volksvertreter ohne Zweifel darum, für Aufklärung und Transparenz zu sorgen. Aber bitte, liebe Kolleginnen und Kollegen, tun wir dies nicht gleich, indem wir die schwere Artillerie aus dem Hangar nehmen und mit dieser beginnen, einen völlig übertriebenen, teuren und ineffizienten Abnützungskampf zu führen. Hier die Liste der elf Kolleginnen und Kollegen, die diese Aufgabe übernehmen sollen. Wenn ich die Liste anschau, bin ich mir zumindest bei den einen oder anderen sicher, dass sie beruflich noch viele andere Sachen zu lösen haben, als sich in so einem grossen Engagement für diese Aufgabe einzusetzen, die zu lösen es passendere Instrumente gäbe.

Das Projekt ist nach wie vor im Gang und wird noch einige Zeit andauern. Wollen wir schon heute mit diesem schweren Instrument eingreifen, die Projektleitung, den zuständigen Staatsrat und alle Mitarbeitenden in diesem Projekt mit einer PUK stören, bei der es darum geht, Interviews zu führen und so weiter? Ich bin klar der Meinung, dass dies im Moment völlig übertrieben ist. Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, es wurde schon erwähnt, hat sich in ihrer ausserordentlichen Sitzung am Montag grossmehrheitlich – wie wir gehört haben, hat es in der Zwischenzeit einige Wechsel gegeben – gegen die Einsetzung einer PUK ausgesprochen. Gleichzeitig hat sie einstimmig beschlossen, noch diesen Monat mit Herrn Staatsrat Ropraz und den Verantwortlichen des Projektes der Poya zusammenzutreffen

und aufgrund eines Fragenkatalogs gewisse Fragen, die uns heute beschäftigen, einer Antwort zuzuführen. Gleichzeitig verweise ich auf das Postulat, das von Seiten der CVP/BDP heute auch zur Diskussion steht. Dies scheint mir ein geeignetes Mittel zu sein, um rasch konkrete Antworten auf die ausstehenden Fragen zu bekommen und zwar nicht erst in zwei oder drei Jahren, sondern schon im Herbst dieses Jahres.

Meine Damen und Herren, liebe Kolleginnen und Kollegen, bleiben wir doch bitte vernünftig. Es ist klar nicht angebracht, schon heute mit schwerem Geschütz wie der PUK aufzufahren, auch wenn die Situation tatsächlich missfällt. Nehmen wir unsere Verantwortung wahr, indem wir uns für die bereits besprochenen Instrumente entscheiden, lassen wir die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission noch arbeiten und überweisen wir unsere Anliegen in der Form eines dringlichen Postulats. Das reicht für heute. Alles andere, meine Damen und Herren, ist parteipolitisches Geplänkel. Dazu stehe ich. Wenn wir erst in zwei Jahren irgendwelche Berichte haben, nützt uns das dann auch nicht viel.

Zu guter Letzt: Wenn wir heute einer PUK zustimmen – erstmalig in unserem Kanton –, dann mögen das die Initianten heute vielleicht als Triumph empfinden. Für mich persönlich wäre das ganz klar ein trüber Tag für den Kanton Freiburg. Es ist aus meiner Sicht völlig übertrieben und ein Armutszeugnis für unseren Kanton, wenn wir aufgrund einer solchen Sache mit einer PUK auffahren.

**Bonny David (PS/SP, SC).** D'abord juste une interrogation, je n'ai pas très bien compris l'intervention de M. Losey, si c'était en tant que président de la Commission des finances et de gestion ou à titre personnel. Quant à M. Wicht, je voulais juste préciser que j'ai lu le rapport, que j'ai été visiter le pont de la Poya, que je n'avais pas les bottes – il faisait beau – mais le casque. Je tiens juste à préciser que je suis membre de la Commission des routes et des cours d'eau.

Hier, il s'agissait du contournement de Bulle, aujourd'hui du pont de la Poya, demain peut-être du contournement de Guin et bientôt peut-être aussi de la route de liaison Marly-Matran, et d'autres projets ambitieux!

Chers collègues, comment le peuple fribourgeois votera-t-il de tels projets à l'avenir si, aujourd'hui, nous ne faisons pas une clarté au sujet de ce qui se passe au niveau des finances et aussi au sujet de diverses questions liées à la réalisation du pont de la Poya. Les dépassements ne nous aident pas. Il est vrai qu'on a 32 millions de dépassement. On est aussi passé de 120 à 211 millions et c'est un devis estimatif; ça laisse un

malaise! La population fribourgeoise aurait-elle accepté une votation qui aurait dit que le pont coûte 210 millions? J'ai des doutes. J'ai eu des discussions informelles avec des députés. C'est plutôt à droite déjà que j'ai entendu des voix qui disaient non au contournement de Guin car il coûtait 200 millions, mais c'est peut-être enfin le prix à payer pour un tel projet. Je crains surtout qu'on ne se trouve dans une situation de blocage à l'avenir. La population aura suffisamment d'arguments pour refuser tout crédit pour d'autres projets. Il faut absolument redonner confiance et ceci de manière transparente. Une CEP me semble la meilleure des solutions. Personne n'est visé, aucune commission, aucun conseiller d'Etat. Je tiens aussi à saluer la présence de M. André Magnin, ingénieur cantonal responsable du projet, et à lui transmettre ma confiance et à faire part du travail qu'il réalise pour mener à bien ce projet absolument gigantesque et magnifique. Je tiens aussi à saluer le travail réalisé par M. Bressoud, chef de projet. Ce n'est pas une volonté de remettre en cause certaines personnes mais celle de vouloir arriver, à l'avenir, avec des projets qui soient clairement bien ficelés, compréhensibles pour la population.

Juste deux petites remarques. Je rappelle qu'on n'avait pas voté un avant-projet. J'entends aujourd'hui des voix qui disent que l'on a voté un avant-projet. Je garde aussi la documentation, entre autres, la documentation du canton sur laquelle je m'étais prononcé ainsi que toute la population. Dans cette brochure, il n'est pas question d'un avant-projet mais bien d'un projet du pont de la Poya. Nous avons voté le pont de la Poya et pas un avant-projet. C'est clair que là, il y a aussi des questions qui se posent. On vote pour un pont qui soit complet et non pour une ébauche à laquelle, par la suite, il faudrait rajouter de nombreux éléments. Concernant le plan financier également, une fois, c'est avec la TVA qu'on nous annonce des surcoûts, une autre fois c'est sans, une autre fois c'est parce que la TVA a changé, une fois c'est parce que c'est les subventions de la Confédération; c'est assez compliqué, vous en conviendrez!

On a évoqué la situation géologique, je ne vais pas y revenir. J'ai demandé à mes collègues du comité de pilotage s'ils avaient, à un moment donné, lors de leurs 30 ou 40 séances, rencontré une seule fois le géologue pour discuter de vive voix avec lui, lui poser clairement des questions. Ceux-ci m'ont dit non, donc je pense qu'il serait intéressant d'avoir une discussion tout de même avec le géologue.

Quant à la commission, nous sommes aussi responsables et élus pour représenter le peuple. Je pense que nous pourrons très bien être membres au sein de cette commission d'enquête. Nous devrons absolument dire au peuple qu'une telle chose

ne se représentera plus. Nous ne voulons plus jamais cela. J'ai envie que le canton de Fribourg développe de nouveaux projets. Il faut être ambitieux, on en a souvent parlé ici. On voit que Fribourg est un canton qui se bat pour être attractif entre les grands cantons que sont Vaud et Berne, mais il faut que nous soyons certains que, pour les prochains projets que nous souhaiterons développer, nous ayons toutes les garanties. C'est aussi important pour les emplois, les entreprises et l'économie fribourgeoise.

Donc, je vous invite à soutenir la CEP.

Concernant la question que j'ai posée, il y a un petit délai d'attente à la Chancellerie jusqu'au moment où elle est publiée dans la presse. Cette question avait été posée déjà avant les différents instruments parlementaires. Il est clair que si la CEP est instituée, je la retirerai.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). J'ai hésité avant d'intervenir mais les propos de certains des députés m'ont encouragé à le faire. Je déclare mes intérêts, je n'en ai aucun et j'ai la chance de ne pas appartenir à une des catégories précitées par le député Wicht. La catégorie de députés à laquelle j'appartiens part d'une considération que je considère comme de bon sens, qui veut qu'un bon projet, bien planifié, bien préparé est plus facile à réaliser. A l'inverse, un projet qui a des insuffisances au niveau de la planification, sa préparation, évidemment rencontre des problèmes lors de son exécution.

J'ai entendu, j'ai compris et je suis prêt à partager au fond les propos qui attestent de la transparence et de l'absence de malversation dans la réalisation. Pour moi, là, n'est pas du tout le problème. Je dois quand même rebondir sur un des propos qu'a tenus mon collègue Wicht. Si je l'ai bien compris, j'espère ne pas le trahir, il a dit que l'Etat n'a pas pris le temps de réaliser toutes les d'analyses nécessaires de manière approfondie de peur de perdre les subventions de la Confédération. J'ose ajouter une autre considération: ces analyses-là auraient peut-être – et ça c'est un des doutes qui me taraudent – conduit au constat que le coût du pont serait plus élevé, ce qui aurait peut-être amoindri ses chances d'être approuvés par la Confédération. N'oublions pas que les projets sont en concurrence auprès de la Confédération, ce qui aurait mis en péril éventuellement la subvention de la Confédération. Le doute qui me tenaille, c'est celui de savoir s'il n'y a pas eu de l'improvisation, de la précipitation ou des insuffisances au niveau de la planification du projet, donc il y a assez longtemps, ce qui expliquerait les ajustements inévitables, réalisés en toute transparence peut-être, mais qu'il faut peut-être quand même remettre en cause à cause de la phase de planification. C'est ça qui, à mon avis, justifie cette

commission d'enquête, qui devrait se concentrer en particulier sur ces aspects-là.

**Siggen Jean-Pierre** (PDC/CVP, FV). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutient le principe de la proportionnalité des moyens. Les moyens, pour nous, ce sont les outils parlementaires que nous avons à disposition. Ils nous permettent de nous informer dans un délai raisonnable, avec des délais que nous connaissons bien entendu, des problèmes, des questions, des inquiétudes que nous avons.

Une commission d'enquête est un de ces moyens, mais c'est l'*ultima ratio*. On l'utilise quand on a tout entrepris et que nous n'avons toujours pas les réponses que nous attendions. Nous estimons aujourd'hui que ce moyen-là, celui de la commission d'enquête, est disproportionné par le temps qu'elle prendra et les coûts qu'elle va engendrer. C'est la raison pour laquelle le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique avait, dès l'origine, élaboré un postulat urgent, un peu à l'instar de ce que nous avions fait pour le dossier du HFR. Ce postulat urgent contraint le Conseil d'Etat à une réponse complète dans un délai de quelques mois, puisque nous avions proposé le mois de septembre pour l'urgence, et permet ainsi de pouvoir calmer ou du moins de répondre aux inquiétudes de la population et des députés, qui ont découvert ces montants importants avec le communiqué de presse du Conseil d'Etat. Je me permets donc, sur ce principe-là, de répondre à mon homologue UDC Emmanuel Waeber, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique ne retire pas, bien entendu, son postulat urgent!

Le souci de la transparence nous anime aussi. Sur ce point, en *ultima ratio*, la commission d'enquête évidemment, c'est elle qui permet d'avoir toute la transparence. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, sûr que nous pouvons obtenir encore des informations avec des outils ordinaires, comme le postulat urgent, estime que c'est de cette manière qu'il faudrait procéder et qu'une commission d'enquête, en toute bonne raison, devrait être une question que nous ne nous poserions qu'en septembre lorsqu'on aura les réponses – ou peut-être pas – au postulat urgent.

La requête d'une commission d'enquête étant maintenant déposée, nous n'avons plus le choix. Bien entendu, par souci de transparence, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique s'abstiendra, dans sa majorité, sur ce point. Nous vous invitons évidemment à accepter l'urgence conformément à mon explication.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SA). Mes liens d'intérêt: j'ai travaillé tout l'été passé sur le pont de la Poya comme conducteur de camion. A M. le Député Wicht, j'ai pu me rendre compte de la situation des travailleurs et de la situation de ce chantier. M. le Député Ith, vous avez dit que l'on ne peut pas comparer la construction de ce pont à la construction d'une maison. J'imagine, par contre, qu'on peut le comparer à la construction d'un télésiège.

Les citoyens, comme les députés qui demandent cette commission, n'ont peut-être jamais eu à construire de tels ouvrages mais ils doivent quotidiennement tenir leur budget pour payer leurs factures et souvent se serrer la ceinture pour payer leurs impôts.

M<sup>mes</sup> et MM. les Député-e-s, je ne sais pas si vous avez décidé avec vos concitoyens, mais les Fribourgeois ne comprennent pas que, durant une même période, on ferme nos hôpitaux pour faire des économies alors qu'on dépense des dizaines de millions pour la construction d'un pont. Les Fribourgeois ne le comprennent pas. C'est donc aux représentants des citoyens fribourgeois et à nous, députés et représentants des citoyens fribourgeois, de faire la lumière sur ces surcoûts. Je suis convaincu que les députés membres de cette commission ont la capacité de trouver les problèmes, les solutions à ces surcoûts quand bien même ils ne sont pas tous des juristes!

Je vous remercie donc de soutenir cette commission d'enquête. Pour ma part, je refuserai le postulat, car j'estime que ce n'est pas à l'administration qui est à l'origine de ces surcoûts d'en examiner les raisons.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Diese Woche haben wir gehört und es wurde aus vollen Rohren geschossen: «Wir wollen Transparenz. Sie haben ihre Hausaufgaben nicht gemacht. Sie verstecken sich hinter einem Service, hinter einem Verwaltungsrat.» Und plötzlich, hier bei der Poyabrücke nicht mehr. Wir wollen ganz einfach auch nur wissen: Wer hat seine Hausaufgaben nicht gemacht? Wer versteckt sich hinter wem? Die Baudirektion hinter den Ingenieuren? Die Ingenieure hinter den Geologen? Und so weiter. Für diese Fragen wollen wir jetzt Antworten. Das sind wir der Bevölkerung schuldig. Unsere Freiburger Steuerzahlerinnen und Steuerzahler wollen wissen, wieso, warum und wo das Geld hingegangen ist.

Noch eine Bemerkung zu Herrn Boschung. Das war eine unannehbare Unterstellung, dass die SP und auch die SVP nicht lösungsorientiert politisierten, sondern nur populistisch und um Wählerstimmen kämpfend. Das war in meinen Augen unannehmbar, Sie haben sich im Ton vergriffen und

das war unter der Gürtellinie. Ich bitte Sie, für eine PUK zu stimmen.

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** Ich werde nicht lange machen. Aber ich bin hin und her gerissen, wenn ich diese Diskussion höre. Man weiss bald nicht mehr, was man abstimmen soll. Eines ist aber klar: Eine PUK wird wahrscheinlich nichts Neues an den Tag bringen. Aber meine Damen und Herren, wenn wir das Vertrauen in die Bevölkerung wieder herstellen wollen, wenn die Politik noch glaubwürdig bleiben will, dann müssen wir heute eine PUK einsetzen. Der Steuerzahler hat es nämlich satt, regelmässig Kredite abzusegnen, bei denen man im Voraus weiss, dass man sie nicht einhalten kann.

Meinem Kollegen Herrn Boschung muss ich sagen, dass es Zeit ist, dass er heute reagiert. Schade nur, dass die Strassenkommission und die Finanzkommission das nicht schon früher gemacht haben. Ich nehme nämlich an, dass die Strassenkommission nicht nur dazu da ist, die Strassen einzweihen und sich einen schönen Aperitif zu genehmigen.

Ich muss aber auch sagen und möchte Ihnen ans Herz legen, dass sich der Verwaltungsrat des Freiburger Spitalnetzes jetzt auch beeilen und die hängigen Fragen jetzt endlich beantworten soll. Sonst, meine Damen und Herren, müssen wir dann konsequent sein und auch dort eine PUK einsetzen, wenn diese Sache nicht an den Tag kommt. In diesem Sinne werde ich persönlich ja stimmen.

**Collaud Elian (PDC/CVP, BR).** Merci, Ruedi Vonlanthen! Das ist nicht unsere Arbeit. Wir machen unserer Arbeit so, wie Verfassung und Gesetz dies vorsehen. Il est écrit ici exactement ce qu'est le rôle des commissions. Le rôle de la commission, ce n'est pas en priorité l'apéritif. Je crois que ce travail a été fait normalement. On ne va pas recommencer un débat. Si cela devait être le cas, alors nous en avons discuté avec mon collègue Louis Duc, de la Broye, si la commission devait avoir une particularité ou une mission complémentaire, on devrait passer par la modification des dispositions sur les commissions spécialisées, ou les autres aussi en définitive. Je vous dis, la Commission des routes examine les projets qui lui sont donnés par le Bureau. Sa mission est de voir si le projet est réalisable, s'il est bien ficelé, etc. En l'occurrence, quand on s'est occupé du pont – ce que j'ai dit tout à l'heure – cela nous paraissait en ordre. Des causes ont déjà été indiquées dans ce volumineux rapport – il est regrettable qu'il n'ait pas été lu par chaque membre du Grand Conseil. Nous, notre commission, elle se limite à ça. Une fois que le Grand Conseil a donné son opinion, qu'il a dit oui ou non au projet, la responsabilité de la commission s'arrête. Si on la veut,

cette responsabilité – moi, je n'y serais pas opposé – il faut étendre les compétences des commissions parlementaires à la gestion de projets. A ce moment-là, il faudra qu'on modifie quelque peu la composition des commissions, et qu'on y mette des spécialistes. Il faudra surtout prendre beaucoup plus de temps. Là, je pense que ce sera aussi un peu difficile.

Ces dernières années, nous avons quand même, avec le projet de Bulle et le nouveau projet, mis en place une situation qui permet à tout le monde de comprendre. Le président de la Commission des routes fait partie de tous les CoPil, il a un œil sur ce qui se passe et, à chaque séance de commission, il fait un rapport sur les projets en cours. Ensuite de ça, les membres du CoPil, qui font partie de ce Parlement, peuvent aussi en parler à l'intérieur d'un groupe. Chez nous, c'est le cas pour le pont de la Poya: notre ami Schoenenweid en fait partie. Il fait rapport régulièrement et on lui pose des questions. Si cela ne va pas, il y a toujours l'instrument parlementaire de la question, qui permet à chaque député de s'adresser au Conseil d'Etat.

Je n'ai tout de même pas tout à fait compris tout ce que le député Ruedi Vonlanthen a voulu dire, mais j'ai compris qu'il fallait peut-être revoir finalement le rôle des commissions. En amont, il n'y a pas de problèmes jusqu'à la votation au Grand Conseil, parce que le projet est réglé, il est ficelé. On fait quand même confiance aux concepteurs, aux services de l'Etat. Là, le collègue Bonny l'a dit aussi, il fait confiance à toute cette institution. Maintenant, qu'est-il arrivé depuis? Là, je parle pour la commission. Le cadre de la commission a été tenu. Je tiens quand même à le souligner et je remercie tous les membres de la commission et des commissions précédentes qui ont fait ce travail. C'est clair qu'il y a peut-être aussi des améliorations à apporter; je n'en doute pas.

Je laisse le député Ruedi Vonlanthen faire une motion complémentaire pour modifier justement le travail des commissions parlementaires.

Encore une fois, chers collègues députés, je vous demande de quand même garder confiance en cette commission des routes. Elle étudie notamment encore d'autres projets.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des députés qui ont eu l'occasion de s'exprimer sur ce projet et je me permettrai de répondre de manière groupée. Je voudrais en préalable dire tout d'abord qu'à l'inauguration du projet Poya, j'espère vivement que l'Etat aura encore les moyens d'inviter tous les députés pour l'apéritif (*rires*).

Mesdames et Messieurs les Députés, le Grand Conseil a la compétence de désigner une commission d'enquête parlementaire et le Conseil d'Etat entend respecter clairement le choix qui sera fait. Il s'en remet donc à la sagesse légendaire de ce Parlement. Le Conseil d'Etat tient toutefois à souligner la lourdeur d'une telle démarche, qui va fortement mobiliser l'autorité et les services, déjà fortement sollicités et appelés d'ailleurs à poursuivre ce chantier Poya pendant plus de deux ans, avec toute l'attention voulue. Je ne vous cache pas que je ne suis pas satisfait non plus de l'évolution financière de ce projet. Je comprends et j'entends l'irritation du Parlement et de la population à propos de ces dépassements. J'aurais préféré toutefois consacrer mes prochains mois à relever des défis importants pour l'avenir de notre canton, sous l'angle de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'environnement, des constructions, plutôt qu'à expliquer à une commission d'enquête parlementaire, dans un rapport à un postulat, à une question écrite, à la Commission des finances et de gestion, ce qui s'est passé ces dernières années dans un contexte que je n'ai pas connu personnellement. Dès le début de mon activité, je ne vous le cache pas non plus, j'ai eu certaines craintes sur l'évolution financière de ce chantier, inquiétude qui a été confirmée dès le début du mois de mai, raison pour laquelle, et j'en avais informé le Parlement, j'ai sollicité une analyse financière de l'ensemble du projet. Et il est ressorti de ces investigations que le manque de couverture financière est de 17,6%, soit de 31,2 millions à fin mars. Dans ce chiffre, il faut bien comprendre aussi que l'on inclut la modification du projet pour la galerie souterraine, la TVA, l'indexation, le renchérissement; il n'est donc pas possible de comparer le montant de 120 millions de francs qui avait été soumis au peuple avec le montant annoncé désormais de 211 millions de francs. Dans ces 211 millions de francs, je le répète également, le comité de pilotage a estimé sage d'inclure une réserve de 5 millions de francs et de calculer d'ores et déjà l'estimation du renchérissement futur de 4,5 millions de francs. Si l'on veut donc comparer le montant qui avait été annoncé à fin décembre 2011, les 189 millions, on en serait donc à fin mars à 201,5 millions, soit une plus-value de 12,5 millions de francs. Une plus-value due essentiellement, vous le savez, à des problèmes géologiques. A noter que le pont de la Poya, le pont lui-même, se réalise tout à fait bien, dans le respect du devis, et c'est important de le souligner, d'une part pour le concepteur du pont, mais aussi pour les entreprises qui y travaillent.

Rappelons aussi que ce projet Poya cumule des défis techniques, avec le plus grand pont à haubans de Suisse, le passage sous la digue CFF laissant précisément passer des trains à 100 kilomètres/heure à 20 mètres de hauteur, un tunnel

en terrain meuble sous des habitations et la réalisation d'une galerie souterraine sous trafic.

La commission d'enquête parlementaire, vous le savez, n'est pas un tribunal qui pourra dire le droit ou prononcer un jugement. Il en découlera donc plutôt une appréciation politique du dossier et cette CEP pourra aussi, si elle le désire, faire des investigations techniques, par exemple donner un mandat d'audit à un bureau d'ingénieurs. Mais précisément, c'est ce qui a déjà été fait en 2008 par l'Inspection des finances, qui avait mandaté un bureau bernois renommé et qui a rendu son rapport le 17 décembre 2008, le rapport d'audit que j'ai ici dans les mains et qui est complet.

Les résultats de l'enquête que la commission parlementaire serait chargée de réaliser ne vont sans doute pas apporter beaucoup d'éléments nouveaux dans le dossier, tant la transparence a été le maître-mot depuis cet audit, commandé par mon prédécesseur ici présent, à l'Inspection des finances en 2008.

Je vous rappelle que la structure du projet mise en place précisément en 2008, soit 18 mois après le vote populaire, lors de l'arrivée de la nouvelle équipe de projet, a été validée par le Conseil d'Etat et par le comité de pilotage dans lequel l'ensemble des groupes parlementaires sont représentés. Et je dois aussi préciser, notamment pour notre ingénieur cantonal, que celui-ci a rejoint effectivement le projet au mois de mai 2008.

Je vous rappelle aussi que tous les trois mois, un rapport d'état fort complet, complexe, avec des chiffres très détaillés, est remis et discuté en séance du comité de pilotage. Ce document est adressé également à l'ensemble des membres de la Commission des finances et de gestion, ainsi qu'à l'Office fédéral des routes.

La structure mise en place permet de connaître l'évolution du projet, tant du point de vue technique que financier, et de garantir la transparence dans la gestion de ce projet. Une telle structure n'est bien sûr pas un rempart absolu à des problèmes géologiques rencontrés dans un terrain très difficile de par son hétérogénéité ou à des problèmes techniques liés à la réalisation d'un des projets les plus ambitieux de Suisse. Ce risque géologique a été naturellement étudié par les mandataires, sur la base de sondages, et ces risques ont fait l'objet d'interprétations. C'est un exercice naturellement difficile. Le maître d'œuvre reste toujours responsable des problèmes géologiques, mais nous devons évidemment en tirer l'enseignement que plus de prudence aurait certainement été nécessaire dans l'interprétation de ces sondages. Prendre toutefois

trop de marge à cette occasion aurait certainement créé un appel d'air aussi dans le cadre des mises en soumission.

L'audit réalisé en 2008 par l'Inspection des finances, avec l'aide d'un bureau d'ingénieurs bernois de réputation nationale, estimait le coût final à 137,7 millions auxquels il faut naturellement rajouter les 28 millions de la galerie souterraine. Prudent, cet audit émettait des réserves concernant le passage sous la digue CFF, sans avancer de montant. Le surcoût indiqué par cet audit s'élevait alors à 4,7 millions de francs. C'est dire, Mesdames et Messieurs les Députés, que même le meilleur audit n'est pas une garantie absolue pour la maîtrise financière d'un projet. En revanche, les propositions d'améliorations relevées dans l'audit ont été mises en œuvre, notamment au niveau de l'organisation du projet.

La commission d'enquête parlementaire confirmera certainement l'audit dans une année, dans deux ans ou dans trois ans, en ce sens que ce manque de 17,6% de couverture financière s'explique principalement par la méthode de construction du passage sous la digue CFF, méthode retenue dans le projet, mais je dois dire peut-être plus précisément l'avant-projet de 2005, qui s'est avéré inadapté sous l'angle de la sécurité. Cette CEP confirmera aussi le problème fondamental de ce dossier, problème qui a déjà été mis en lumière par l'audit, à savoir l'élaboration d'un projet, en tout cas en partie non abouti, pour répondre aux exigences d'un calendrier serré. Non abouti pas tellement pour le pont mais pour le reste du projet. Mais il faut rappeler effectivement qu'en 2005 le calendrier était très court pour estimer ce coût et à ce stade, il vaut la peine très brièvement de refaire l'historique du dossier.

Même si la nouvelle traversée de la Sarine remonte à plus de 50 ans, le canton n'a repris le pilotage du projet qu'en 1996 et a mis un premier projet à l'enquête deux ans plus tard, projet qui avait soulevé plus de 120 oppositions. Ce projet n'a pas abouti. Le projet actuel n'a été mis à l'enquête qu'en juin 2005. Et pour que ce projet soit inscrit comme projet urgent dans le fonds d'infrastructure, sans quoi l'on perdait les subventions fédérales, il fallait que le canton de Fribourg annonce un montant à la Confédération en octobre 2005 déjà et au plus tard, et confirme formellement son engagement financier avant octobre 2006. Ceci ressort d'ailleurs des débats parlementaires. Ce qui est donc jugé aujourd'hui comme de la précipitation était en fait considéré à l'époque comme une réactivité de l'Etat, qui avait permis de convaincre la Confédération d'ouvrir sa bourse. Dans le canton de Fribourg, ce qui n'est pas le cas d'ailleurs dans bon nombre de cantons, l'engagement formel d'un projet routier de plus de 1% du budget d'Etat passe par le référendum financier obligatoire.

Le peuple a massivement soutenu ce projet lors du vote du 24 septembre 2006. Ainsi les Chambres fédérales ont pu définitivement inscrire le projet dans le cadre du fonds d'infrastructure lors des débats du 4 octobre 2006, soit 10 jours après la votation.

Comparaison n'est pas raison, mais il faut reconnaître que bien des projets d'infrastructures de cette envergure réalisés en Suisse rencontrent des écueils financiers. Une des explications est que chaque projet, on l'a dit tout à l'heure, est un prototype, qui se réalise de surcroît en l'occurrence en souterrain. Les risques financiers et sécuritaires peuvent prendre une grande importance et les reconnaissances géologiques permettent de déterminer la méthode de construction le mieux adaptée, des sondages complémentaires aussi, d'estimer, avec quelques mois d'avance le coût des travaux, mais sans grande marge de manœuvre pour les limiter.

Le coût réel du projet est donc certainement aujourd'hui le prix juste pour le projet Poya. Ce montant de 211 millions dont on vous parle aujourd'hui, c'est probablement le prix de ce projet. Le problème réside donc plutôt dans la sous-évaluation de ce projet lors de sa préparation hâtive. Le Grand Conseil et le peuple auraient-il refusé ce projet si l'on avait d'emblée parlé d'un investissement de 211 millions de francs? Je vous laisse répondre à cette question.

La maîtrise des coûts passe par une information périodique et transparente. La marge de manœuvre du maître de l'ouvrage, vous le savez, se réduit au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Les coûts supplémentaires ne sont pas dus à des abus ou à des choix luxueux, mais à une gestion des risques et à des conditions géologiques plus difficiles que prévues. Au surplus, je vous rappelle que le Grand Conseil a lui-même accepté, avec raison, d'améliorer le projet et donc d'augmenter son coût par le crédit de 28 millions de francs pour la galerie souterraine.

Mesdames et Messieurs les Députés, le Conseil d'Etat estimerait approprié d'établir un rapport explicatif faisant de manière plus détaillée un historique de cette affaire, expliquant la structure du projet mise en place, les raisons de l'augmentation des coûts, les enseignements surtout à tirer pour les prochains grands projets que le canton de Fribourg compte encore développer. A l'avenir et cela me semble essentiel, il faudra soumettre au peuple seulement un projet abouti et définitif, peut-être sur la base d'offres concrètes et non pas sur la base d'une étude d'avant-projet. Les risques de surcoût seront ainsi fortement limités.

En définitive, le Conseil d'Etat rappelle sa volonté de transparence dans ce dossier, sa disponibilité à collaborer dans le cadre d'une enquête parlementaire le cas échéant. Il redit toutefois qu'un rapport détaillé aurait été préférable dans un premier temps, quitte à mettre en place cette CEP par la suite si les informations données n'étaient pas jugées suffisantes. Beaucoup de monde et beaucoup de députés travaillent déjà sur ce projet: un comité de pilotage, la Commission des finances et de gestion, la Commission des partenaires, qui inclut notamment les syndics de la ville de Fribourg, de Granges-Paccot, le préfet de la Sarine, l'Office fédéral des routes, un bureau d'aide au maître d'ouvrage, une direction de projet, plusieurs commissions techniques, un consortium de mandataires, de nombreuses entreprises et sous-traitants représentant des centaines de collaborateurs. Et j'en ai déduit tout à l'heure que ce n'est pas un hasard si la Commission des finances et de gestion elle-même a renoncé à exiger finalement cette commission d'enquête parlementaire.

A vous de juger donc, Mesdames et Messieurs les Députés, si cette CEP est d'utilité dans ce contexte. Je suis un tout petit peu inquiet toutefois, je dois vous le dire, lorsque plusieurs députés, en aparté naturellement, viennent me glisser que cette CEP n'apportera certainement pas grand chose, mais que l'enjeu à ce stade est devenu plus politique que technique et financier. Dans ce contexte, je sais bien que toutes les explications que l'on pourrait vous donner sont donc insuffisantes, voire inutiles. Dans tous les cas et malgré ce débat, n'oubliez pas que nous sommes en train de réaliser un des plus beaux et des plus audacieux projets pour le canton de Fribourg, projet historique, projet d'avenir, qui permettra d'améliorer la mobilité du centre cantonal. La dernière journée portes ouvertes, avec plus de 8000 visiteurs, a d'ailleurs confirmé l'enthousiasme du public pour ce projet.

> Au vote, la prise en considération de ces deux requêtes est acceptée par 49 voix contre 19. Il y a 22 abstentions.

*Ont voté oui:*

Affolter (LA, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzen (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen

(SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 49.*

*Ont voté non:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 19.*

*Se sont abstenus:*

Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 22.*

> Une commission d'enquête parlementaire sera ainsi instituée conformément aux articles 182ss. LGC.

—

## **Requête André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen**

**(demande de procédure accélérée pour le traitement du postulat André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen «Rapport sur la situation financière et technique ainsi que sur le manque de couverture financière du projet H182 Poya»)<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**La Présidente.** Nous traitons d'une demande de procédure accélérée pour le postulat déposé par le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique représenté par MM. André Schoenenweid et Jean-Pierre Siggen. Je tiens à préciser que nous ne traitons que de la procédure accélérée, nous n'ouvrirons pas le débat sur le fond de la demande des postulants. Je vous rappelle également que selon la teneur de l'article 174 alinéa 3 de la LGC, la décision d'appliquer la procédure accélérée nécessite la majorité qualifiée du Grand Conseil ou la majorité des membres de l'organe concerné.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 13 juin, BGC p. 1390.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Suite à ce long débat d'entrée en matière des requêtes, et nous avons fait suffisamment le lien avec le postulat, avec le contenu du postulat, avec les raisons évoquées pour la procédure accélérée, je ne peux que rappeler mon intervention et les différentes interventions au sein de ce Grand Conseil pour vous demander de soutenir la procédure accélérée, afin que dès la session de septembre 2012 le rapport concis, détaillé, sera disponible et fourni bien sûr par le Conseil d'Etat. Les réponses à un certain nombre de questions pertinentes seront également et certainement données.

C'est avec cette brève intervention que je vous demande et vous prie de soutenir la procédure accélérée.

- > Au vote, 47 membres du Grand Conseil votent en faveur de la prise en considération, 18 en sa défaveur et 19 s'abstiennent.

*Ont voté oui:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfeler-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). Total: 47.

*Ont voté non:*

Bertschi (GL, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Völlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 18.

*Se sont abstenus:*

Affolter (LA, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grivet (VE, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV,

ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 19.

- > La majorité qualifiée, nécessaire pour la prise en considération d'une requête demandant la procédure accélérée, n'est pas réunie.
  - > Le Grand Conseil traitera ainsi ce postulat selon la procédure ordinaire.
- 

**Projet de décret  
instituant une commission d'enquête  
parlementaire (surcoûts du pont de la Poya)<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Benoît Rey** (ACG/MLB, FV).

Commissaire: **Maurice Ropraz, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

**Entrée en matière**

**Le Rapporteur.** Evidemment, comme les éléments se mettent en place d'une manière rapide, que nous n'avions pas l'occasion de savoir encore hier que ce décret devait être voté, il est évident que toute la procédure pour l'établissement de ce décret s'est déroulée d'une manière rapide. Il y a eu coordination entre le Bureau du Grand Conseil et les présidents de groupes. En conséquence et vu l'article 182 de la loi sur le Grand Conseil, qui prévoit qu'une commission d'enquête parlementaire est instituée sur la base d'un décret, nous vous proposons d'entrer en matière sur le décret que vous avez sur vos tables.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

**Lecture des articles**

**Art. 1**

**Le Rapporteur.** En ce qui concerne l'article 1, lors de la discussion anticipatoire de notre séance du Bureau d'hier, le Bureau a choisi d'arrêter à 11 le nombre de membres de cette commission. Evidemment, nous proposons qu'elle se constitue elle-même, à savoir par la désignation de sa présidence et à sa vice-présidence.

- > Adopté.

<sup>1</sup> Texte du décret pp. 1329ss.

## Art. 2

**Le Rapporteur.** Concernant l'article 2, il a été constitué sur la base de la prise en compte des arguments qui ont été mentionnés dans le dépôt de demande d'instauration de commission parlementaire et il reste volontairement large sur le champ d'application, de manière à permettre à cette commission d'assurer sa mission au mieux.

**Le Commissaire.** J'observe simplement qu'à l'alinéa 3, la commission aura également pour mission de renseigner le Grand Conseil sur l'état définitif des surcoûts finaux. Il va de soi que de toute manière le Conseil d'Etat l'aurait fait. C'est aussi une discussion qui aura lieu avec le comité de pilotage et la Commission des finances et de gestion. J'en prends acte. Je n'ai pas de remarque particulière. A l'avenir, peut-être serait-il judicieux de mettre un comité de pilotage avec l'ensemble des députés, on évitera ainsi peut-être de multiplier les structures.

**Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC).** Je proposerais en fonction des interventions de mon collègue Wicht, de celle que j'ai faite et de celle du conseiller d'Etat, de compléter l'alinéa 1, point d, de l'article 2 comme suit: «d'évaluer les processus de planification de travail et de décision, ainsi que l'organisation interne du projet.» J'aimerais m'assurer ainsi que cette phase de planification sera aussi inclue dans l'analyse de la commission.

**Le Rapporteur.** Comme je ne suis pas en possession d'une proposition formelle d'amendement, je dois vous demander d'accepter l'article 2 tel que proposé.

> Adopté.

## Art. 3

**Le Rapporteur.** L'article 3 prévoit simplement que, selon les dispositions de la loi sur le Grand Conseil, la commission d'enquête procède selon les démarches qui sont prévues et peut se doter du personnel nécessaire pour son mandat.

**Le Commissaire.** J'attire simplement votre attention sur le fait que le projet de décret n'aborde pas la problématique financière, de savoir notamment comment le Parlement financera un éventuel audit ou des coûts financiers. Je vous laisse l'opportunité de décider s'il y a eu lieu de l'intégrer dans le décret.

> Adopté.

## Art. 4, titre et considérants

**Le Rapporteur.** Il s'agit simplement de répondre aux exigences de la loi sur le Grand Conseil.

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 68 voix contre 10. Il y a 3 abstentions.

## Ont voté oui:

Affolter (LA, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 68.

## Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 10.

## Se sont abstenus:

Castella R. (GR, PLR/FDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 3.

## Remerciements

**La Présidente.** Je voudrais, une fois n'est pas coutume, remercier en mon nom et en notre nom à tous, tout le personnel de notre secrétariat et la secrétaire générale. Je crois qu'il faut avoir conscience que l'urgence des procédures telles qu'elles ont été appliquées depuis hier, entraîne un travail important pour le secrétariat. Et si nous avons pu le faire sereinement ce matin, c'est-à-dire voter sur le principe des commissions d'enquête, voter déjà sur le décret et maintenant élire la CEP, c'est parce qu'il y a derrière cela un énorme travail de tout notre personnel, qui s'est démené pour qu'on puisse le faire et je voudrais, en notre nom à tous, les remercier du fond du cœur (*applaudissements*).

—

## Projet de décret N° 10 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'équipement technique de trois établissements d'enseignement<sup>1</sup>

Rapporteur: **Yvan Hunziker** (PLR/FDP, VE).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Mes centres d'intérêt tout d'abord. Je suis membre du comité de pilotage pour l'équipement technique des collèges de Ste-Croix et de St-Michel et de la HEP.

Le 3 février 2010, le Grand Conseil acceptait un crédit d'engagement de 2 449 500 francs, afin d'équiper en matériel des techniques de l'information et de la communication les salles de classes dépourvues de ce genre de machines des collèges de Ste-Croix et de St-Michel ainsi que de la HEP. On n'équipait alors que les salles où il n'y avait pas de matériel informatique et audiovisuel et le projet ne prenait pas en compte les charges pour la mise à niveau des salles déjà équipées. Or, pour rationaliser et harmoniser la maintenance des équipements et être en accord avec la stratégie de développement durable, le projet initial doit être élargi. C'est la raison pour laquelle une demande de crédit additionnel de 340 000 francs est faite pour couvrir les coûts supplémentaires. La technologie avance très rapidement et aujourd'hui, il nous est possible de maîtriser, de contrôler et d'éteindre l'informatique à distance. Ce crédit additionnel va nous permettre de mettre à niveau les salles déjà équipées et d'être compatibles avec l'en-

semble des classes neuves. Ces adaptations sont nécessaires au bon fonctionnement technique dans ces trois établissements. L'uniformisation des équipements audio-vidéo facilitera leur utilisation et permettra d'importantes économies.

C'est avec ces considérations que la commission, à l'unanimité de ses membres, vous invite à entrer en matière et à accepter ce décret tel que présenté.

**La Commissaire.** Le décret qui vous est présenté ce matin est effectivement un crédit d'engagement additionnel au crédit que vous nous aviez accordé le 3 février 2010 et qui portait sur un montant de 2 449 500 francs. Il s'agit d'un crédit additionnel qui nous permet de prendre en compte un coût supplémentaire dû à un agrandissement de l'examen des besoins. Il ne s'agit pas à ce titre-là d'un dépassement de crédit.

Si nous voulons mettre un complément, c'est pour deux motifs: tout d'abord, il s'agit de mettre à niveau l'ensemble des salles existantes, mais il s'agit également et avant tout de rationaliser les équipements à disposition en permettant une gestion à distance, une limitation de la consommation hors utilisation et donc des mesures d'économie d'énergie.

Le crédit concerne avant tout les équipements pour le collège St-Michel et la HEP, parce que si le temps a passé, le temps a aussi permis de réduire le coût des équipements techniques, puisqu'avec le même montant que nous avions prévu pour Ste-Croix, nous pourrons équiper l'ensemble de l'établissement alors qu'il n'était prévu que la moitié de l'établissement dans un premier temps.

Vous avez également constaté que nous avons révisé le calendrier et je me réjouis que nous puissions en discuter ce matin, parce que nous souhaiterions faire les travaux pour le collège St-Croix durant l'été déjà.

**Vial Jacques** (PDC/CVP, SC). Le Grand Conseil n'apprécie pas beaucoup les crédits additionnels, ni les dépassements, nous en avons encore eu un large échantillon ce matin. Or, le crédit demandé pour cet objet n'est pas un dépassement de coûts mais un nouveau crédit pour la mise à niveau de l'équipement ancien des collèges de St-Michel et de Ste-Croix ainsi que de la HEP. Vu sous cet angle, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique votera à l'unanimité ce crédit pour les raisons suivantes:

1. égalité de traitement entre collèges du canton;
2. économie d'énergie pour la gestion à distance;
3. économie de moyens grâce aux deux centres d'entretien de Fribourg et de Bulle.

<sup>1</sup> Message pp. 1256ss.

Mais une question demeure, relative au démontage des anciennes installations. M<sup>me</sup> la Commissaire a informé la commission qu'une partie du matériel était cédée aux pays en voie de développement. Peut-on savoir quelle région du globe bénéficie de ces avantages et selon quels critères?

**Raemy Hugo** (PS/SP, LA). Mehrkosten und damit verbunden ein zusätzlicher Verpflichtungskredit in der Höhe von 340 000 Franken? Keine Sorge. Es handelt sich für einmal nicht um eine Kostenüberschreitung, im Gegenteil. Die Kosten für die Installation von audiovisuellen Geräten an den Kollegien St. Michael und Heilig Kreuz und an der Pädagogischen Hochschule liegen wegen fallenden Preisen sogar unter dem im Jahre 2010 in diesem Rat gesprochenen Verpflichtungskredit. Der Ehrlichkeit halber muss ergänzt werden, dass sich dieses Projekt natürlich nicht mit der Poyab-rücke vergleichen lässt.

Der zur Diskussion stehende Zusatzkredit dient der Erweiterung des Projektes. Durch die fortschreitende technologische Entwicklung ist es heute möglich, alle Geräte einer Schule zentral per Fernzugriff zu steuern und zu verwalten. So können zum Beispiel auf Knopfdruck oder wohl eher Mausklick alle Beamer ausgeschaltet werden. Dies ist eine sinnvolle Erweiterung, welche es erlaubt, den Stromverbrauch ausserhalb der Nutzungszeit zu minimieren. Das Stromsparpotential von geschätzten 25 000 Kilowattstunden pro Jahr ist beachtlich und die Vorbildrolle im Bereich der Ökologie und nachhaltigen Entwicklung steht dem Kanton sicher gut an. Das geplante System ermöglicht neben dem besseren Energiemanagement auch die Fernwartung der Geräte und damit verbunden eine Verminderung der Personalkosten. Das Sparpotential kann aber nur ausgeschöpft werden, wenn die bereits ausgestatteten Räume ebenfalls nachgerüstet werden, was im ursprünglichen Projekt nicht vorgesehen war. Eine Vereinheitlichung der Systeme erlaubt in Zukunft auch einen rationelleren und kostengünstigeren Betrieb und Unterhalt des Gerätelparks.

Die Sozialdemokratische Fraktion wird dem Zusatzkredit einstimmig zustimmen, damit die Arbeiten ausgeführt werden können und die Lehrpersonen und die Schülerinnen und Schüler rasch von einer mit den aktuellen Lehrmitteln unabdingbaren modernen und nun auch nachhaltigen und ökologischen Unterrichtsinfrastruktur profitieren können. Ich lade Sie ein, es uns gleich zu tun.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SA). Tout comme M. le Député Vial, le groupe de l'Union démocratique du centre est quelque peu allergique aux crédits additionnels. Cependant,

cette fois, nous reconnaissions son bien-fondé et nous allons donc l'accepter à l'unanimité de nos membres.

**Glauser Fritz** (PLR/FDP, GL). Etant donné que tout est déjà dit et expliqué, je serai bref. Le groupe libéral-radical soutient l'entrée en matière et vous invite aussi à approuver le projet du décret selon la version du Conseil d'Etat.

**Fasel-Roggio Bruno** (ACG/MLB, SE). In unserer Fraktion haben wir die vorliegende Botschaft studiert und sind für Eintreten. Wir begrüssen die Vereinheitlichung der Anlagen in den verschiedenen Schulen (unité de doctrine), das Energiesparpotential, den Verzicht auf eine gestaffelte Anschaffung, die Kosteneinsparungen und die Beschränkung der Abschreibungen auf vier Jahre.

Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion das Dekret einstimmig unterstützen.

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les groupes qui acceptent l'entrée en matière et c'est vrai qu'ils ont tous bien remarqué que ce n'est pas un dépassement, mais bien une mise à niveau des technologies des anciennes classes. C'est pourquoi cette demande est faite et je remercie l'ensemble des députés d'accepter ce décret.

**La Commissaire.** Je souhaite à mon tour remercier l'ensemble des intervenants qui, au nom de leur groupe, proposent l'acceptation de ce décret. Deux questions m'ont été posées dans le cadre des interventions. La première est relative au démontage, plutôt à la mise à disposition des infrastructures informatiques lorsqu'elles sont changées. En soi et c'est important, ce ne sont pas les écoles qui décident de la mise à disposition de ce matériel, parce que c'est le Service informatique et des télécommunications de l'Etat (SITel) qui gère l'ensemble du parc informatique. Il y a des normes pour le remplacement du matériel informatique; le délai est de l'ordre, je le dis de mémoire, de six ans pour le renouvellement des ordinateurs et pour les beamers, cela dépend maintenant de la puissance de l'un ou l'autre des beamers. Il y a évidemment aussi beaucoup de progrès technologiques dans ce domaine-là. Concernant la mise à disposition de ces ordinateurs à des communes fribourgeoises, il m'est apparu que ce n'était certes pas exclu. Mais il ne m'appartenait pas non plus d'en discuter. Je savais que de nombreuses œuvres d'entraide pouvaient s'adresser au SITel dans le cadre de projets d'équipement d'écoles dans les pays en voie de développement pour pouvoir bénéficier de ces équipements, mais que cela nécessitait aussi effectivement non seulement un travail de démontage, mais aussi un travail de préparation du matériel. Mais je ne peux pas vous en donner les critères.

Je me permettrai le cas échéant de demander au directeur du SITel d'avoir un contact avec vous. Mais ce ne sont en tout cas pas les écoles qui décident elles-mêmes de la mise à disposition de leur matériel.

S'agissant de la deuxième remarque de M. le Député Raemy sur la rapidité souhaitée pour la mise en œuvre du déploiement des équipements, nous avons indiqué que nous devons faire les travaux pendant les périodes de vacances estivales, parce que nous ne pouvons évidemment pas interrompre la scolarité et les cours pour pouvoir les installer. Ce sera donc cet été pour le collège Ste-Croix et ce sera l'été prochain pour le collège St-Michel et la HEP.

Je le sais, je crois que je peux le dire, M. le Député Raemy, sans enfreindre les règles sur la protection des données, que ce sera peut-être trop tard pour votre fille, à moins qu'elle échoue au bac, mais cela nous ne le souhaitons pas, qu'elle échoue au bac pour pouvoir bénéficier des équipements informatiques. Nous lui souhaitons au contraire très bonne chance, elle a le dernier écrit ce matin et les oraux qui commencent la semaine prochaine.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

### Art. 1

> Adopté.

### Art. 2

> Adopté.

### Art. 3

> Adopté.

### Art. 4

> Adopté.

### Art. 5, titre et considérants

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 74 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Affolter (LA, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Buttly (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 74.

—

## Elections

### Résultats du scrutin organisé en cours de séance

#### 11 membres de la commission d'enquête parlementaire «Pont de la Poya»

Bulletins distribués: 79; rentrés: 76; blanc: 0; nul: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Ont obtenu des voix et sont élus: M<sup>mes</sup> et MM. Markus Bapst: 74 voix; Solange Berset: 65; David Bonny: 59; Raoul Girard: 69; Markus Ith: 73; Albert Lambelet: 75; Roland Mesot: 72; Christa Mutter: 63; Jacques Vial: 76; Emanuel Waeber: 69 voix; Jean-Daniel Wicht: 65.

—

## Clôture de la session

**La Présidente.** Nous sommes arrivés au terme de la session de juin. Je vous remercie pour votre collaboration. Je vous souhaite bon retour chez vous, un bel été, et de bonnes vacances à ceux qui en ont. Rendez-vous au mois de septembre.

- La séance est levée à 12 h 00.

*La Présidente:*

**Gabrielle BOURGUET**

*Les Secrétaire:*

**Mireille HAYOZ, secrétaire générale**

**Reto SCHMID, secrétaire général adjoint**

—